

L'Action NATIONALE

Volume LXXIX, numéro 3, mars 1989

**Qualité de la vie:
entre le porte-monnaie
et la raison d'être**

André Beauchamp

**Les droits individuels
ne sauraient être considérés
comme un absolu**

Gaston Cholette

Le besoin d'être reconnu

Odina Boutet

**Famille et économie:
choix cruciaux**

Marcel Laflamme

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard Turcotte

Secrétaire: Monique Tremblay

Collaborateurs:

François-Albert ANGERS, Louis BALTHAZAR, André BEAUCHAMP, Jules BÉLANGER, Christiane BÉRUBÉ, Jean-Louis BOURQUE, Odina BOUTET, Guy BOUTHILLIER, André D'ALLEMAGNE, André GAULIN, Marcel LAFLAMME, Robert LAPLANTE, Alain LARAMÉE, Maurice LABEL, Delmas LÉVESQUE, Denis MONIÈRE, Jacques-Yvan MORIN, Rosaire MORIN, Michel PLOURDE, Gilles RHÉAUME.

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	35,00\$	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

l'Action .. **NATIONALE**

Volume LXXIX, numéro 3, mars 1989

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD TURCOTTE:	La lutte continue... ..	202
GASTON CHOLETTE:	Les droits individuels ne sauraient être considérés comme un absolu	203
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE:	La langue d'accueil et la langue de service dans les commerces	209
JEAN-LOUIS BOURQUE:	La Loi 178, un «dérèglement» inacceptable .	212
ODINA BOUTET:	Le besoin d'être reconnu	216
AURÉLIEN BOIVIN:	Félix Leclerc, conteur	224
ROSAIRE MORIN:	Des trouvailles dégoûtantes et des découvertes merveilleuses .	241

LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE

ANDRÉ BEAUCHAMP:	Qualité de la vie: entre le porte-monnaie et la raison d'être	266
-----------------------------	---	-----

LA POPULATION

MARCEL LAFLAMME:	Famille et économie: choix cruciaux	281
ROBERT LAPLANTE:	Des forêts pour demain	287
	Nos annonceurs	300

La lutte continue...

L'impression qui se dégage devant ce qui se passe, depuis décembre, dans le domaine linguistique au Québec, c'est qu'il n'y a rien de bien nouveau, et surtout de bien réjouissant. Que voit-on en effet? D'une part, un État fédéral qui, après avoir adopté la Loi C-72, dont l'objectif est de démolir ce qui reste de notre Loi 101, s'en prend de nouveau à notre Charte de la langue française, cette fois par le truchement de sa Cour suprême. Et d'autre part, un gouvernement québécois qui adopte à la sauvette la Loi 178, qui constitue un nouveau recul sur la Loi 101. Également un Premier Ministre qui continue sa valse hésitation en annonçant et retirant divers compromis, aussi inacceptables les uns que les autres, et qui lance un appel à la bonne entente entre francophones et anglophones.

Il y a cependant quelque chose qui a changé dans les événements des derniers mois. On le sent un peu partout dans les grands organismes, dans les lieux de travail, dans les lieux d'études, dans les milieux de création, dans les milieux d'action patriotique. C'est cette immense impatience des Québécois et Québécoises devant les interventions répétées du fédéral dans nos affaires linguistiques. C'est aussi cette immense inquiétude du peuple québécois devant l'incroyable faiblesse de son Gouvernement. Il n'accepte plus le discours culpabilisant de la Cour suprême, de d'Iberville Fortier et d'Alliance-Québec. Il n'accepte plus également les reculs signés Robert Bourassa.

La mesure est comble. Aussi les Québécois et Québécoises auront-ils l'occasion de faire entendre leurs voix pour le retrait de la Loi 178 et pour la restauration de la Loi 101 dans son intégrité, en participant le 12 mars à Montréal, à un grand défilé organisé par le Mouvement Québec Français, et à Québec, le 14 mars lors de la manifestation devant le Parlement, au moment de l'ouverture de la session.

Gérard Turcotte
Directeur

Les droits individuels ne sauraient être considérés comme un absolu

par GASTON CHOLETTE,
ex-président de la Commission de protection
de la langue française

L'argument le plus utilisé par ceux qui s'attaquent systématiquement à la Charte de la langue française, surtout depuis le jugement de la Cour suprême en matière d'affichage public et de publicité commerciale, c'est que cette loi brime les libertés individuelles et les droits fondamentaux, ce qui ferait que le Québec serait le seul État du monde à avoir adopté une loi aussi fascisante et que les Québécois devraient avoir honte d'un crime aussi grave contre l'humanité.

Dans le contexte actuel, où les libertés individuelles sont à toutes fins utiles définies par des juges, il faut rappeler que ces libertés ne sont pas un absolu et que les élus du peuple ont, conformément à l'article 9.1 de la Charte des droits et libertés de la personne, le pouvoir de fixer la portée des droits fondamentaux et d'en aménager l'exercice dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être des citoyens du Québec. Cette règle se retrouve aussi dans la Charte canadienne des droits et libertés, ceux-ci ne pouvant être restreints que dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

En Belgique, on parle le néerlandais en Flandre, le français chez les Wallons

Elle existe aussi dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950, chacun des États contractant pouvant prendre les mesures nécessaires dans une société démocratique afin de protéger l'intérêt général. Dans l'affaire relative à certains aspects du régime linguistique de l'enseignement en Belgique, la Cour européenne des Droits de l'Homme a estimé, dans une décision rendue le 3 mai 1966, que le gouvernement belge n'avait pas violé la Convention en favorisant le néerlandais comme seule langue de l'enseignement dans la région néerlandaise du pays, la violation de cette règle entraînant comme sanctions le retrait de toute subvention aux établissements impliqués et la non-reconnaissance de leurs diplômes. Aux termes de la première phrase de l'article 2 du Protocole additionnel, «nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction». L'article 8 de la Convention est ainsi libellé:

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

2. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.»

L'article 14 de la Convention dispose que la jouissance des droits et libertés reconnus dans celle-ci doit être assurée sans distinction aucune fondée, notamment, sur la langue.

Le refus de l'État belge de créer ou de subventionner, dans la région unilingue néerlandaise, des écoles d'enseignement primaire (enseignement obligatoire en Belgique) qui utilisent le français comme langue d'enseignement ne contrevient, selon la Cour, ni à la première phrase de l'article 2 du Protocole, ni à l'article 8 de la Convention, ni à ces deux articles combinés avec l'article 14.

Pour la Cour, la Convention implique un juste équilibre entre la sauvegarde de l'intérêt général de la communauté et le respect des droits fondamentaux de l'Homme. Suivant en cela les principes qui se dégagent de la pratique judiciaire d'un grand nombre d'États démocratiques, la Cour retient que l'égalité de traitement prévue à l'article 14 aurait été violée si la distinction avait manqué de justification objective et raisonnable. Pour cela, l'existence d'une pareille justification doit s'apprécier par rapport au but et aux effets de la mesure considérée, eu égard aux principes qui prévalent généralement dans les sociétés démocratiques. Une distinction de traitement dans l'exercice d'un droit consacré par la Convention ne doit pas seulement, selon elle, poursuivre un but légitime, mais il doit y avoir entre le but visé et les moyens employés un rapport raisonnable de proportionnalité.

La Cour reconnaît que les lois de 1932 et 1963 ont eu pour conséquence la disparition, dans la région unilingue néerlandaise, de la plupart des écoles dispensant un enseignement en français, mais elle relève que les dispositions légales incriminées poursuivent un but légitime, celui de réaliser l'unité linguistique à l'intérieur des deux grandes régions de la Belgique, dans lesquelles une large majorité de la population ne parle que l'une des deux langues nationales, et qu'il y a, entre le but visé et les moyens employés, un rapport raisonnable de proportionnalité.

Le législateur a le plein pouvoir de fixer la portée des droits fondamentaux

Ainsi donc, si le gouvernement belge n'a pas violé les Droits de l'Homme en imposant un régime d'unilinguisme dans la région flamande et un autre dans la région wallonne du pays, avec toutes les conséquences qui en découlent dans plusieurs domaines, notamment celui de l'enseignement, il n'y a aucune raison pour que les Québécois se sentent coupables d'avoir, par la Charte de la langue française, limité la liberté d'expression dans le domaine de la publicité et de l'affichage public en matière commerciale. Dans ce domaine, où les restrictions apportées par la «Loi 101» n'ont aucune commune mesure avec celles de la législation belge incriminée, il y a d'ailleurs beaucoup d'exceptions à la règle générale, par exemple le droit de faire toute sa

publicité en anglais dans les médias de langue anglaise, le droit d'afficher en français et dans une autre langue à l'intérieur des établissements d'une entreprise employant au plus quatre personnes, l'exemption visant les produits culturels de même que les messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire. Il ne s'agit donc pas d'une interdiction absolue visant les autres langues que le français.

Le français est la seule langue qui soit menacée au Canada et au Québec

La seule langue menacée au Québec et au Canada, c'est le français. Le gouvernement du Québec a parfaitement le droit et même le devoir de prendre des mesures pour la protéger et pour faire du Québec un territoire distinct, ce qui comporte nécessairement des restrictions à l'usage de l'anglais, langue envahissante qui tire sa force d'une Amérique du Nord toute-puissante.

Seuls les articles 16, 29 et 34 de la Charte de la langue française imposent l'utilisation exclusive du français. Ces articles ont trait aux communications écrites de l'Administration avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec, à la signalisation routière et à la désignation des ordres professionnels. Il n'y a là rien de dramatique. Partout ailleurs, la règle générale sur l'utilisation du français comporte des exceptions ou coexiste avec cette autre règle qui est énoncée à l'article 89, selon lequel «dans les cas où la présente loi n'exige pas l'usage exclusif de la langue officielle, on peut continuer à employer à la fois la langue officielle et une autre langue».

Dans l'affaire de la Chaussure Brown's Inc., le juge Boudreault, de la Cour supérieure, admet qu'il est possible que l'objectif poursuivi par la Charte de la langue française et par son article 58 en particulier soit d'aider à la survie de la culture et de la langue françaises au Canada et qu'à cette fin, en soi souhaitable, une mesure de la nature de l'article 58 soit justifiable dans l'optique de l'article 9.1 de la Charte des droits et libertés de la personne. Cependant, vu que le Procureur général n'a présenté aucune demande d'apporter une preuve testimoniale ou documentaire et qu'il n'a pas, lors des plaidoiries, soutenu que l'article «sous attaque» était réhabilité par l'article 9.1 de la Charte, le juge Boudreault conclut que l'article 58 est inopérant.

Quant à la Cour d'appel, elle rejette du revers de la main la décision de la Cour européenne. Voici ce qu'on trouve dans son jugement à ce sujet:

«Devrions-nous, en matière linguistique, comme on nous a invités à le faire, avoir recours aux rapports de la Commission européenne des droits de l'homme ou encore aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme faits et prononcés en conformité de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950? Le problème des langues, au Canada, est tellement spécifique à notre histoire et au contexte de notre pays que j'estime qu'il faut y apporter une solution qui soit propre à ce contexte.»

Le juge Boudreault, de la Cour supérieure, n'avait pourtant pas hésité à accorder un poids considérable à certaines décisions de la Cour suprême des États-Unis. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet:

«Les motifs des jugements de la Cour suprême des États-Unis qui, s'ils ne lient pas les tribunaux de ce pays, bénéficient toutefois de deux cents ans d'expérience et donc d'un intérêt plus que passager, emportent adhésion et amènent à conclure à ce que rien ne s'oppose à croire que le législateur québécois qui n'a pas distingué — et l'on sait que l'on ne doit pas distinguer là où il ne le fait pas — a voulu exclure le discours commercial lorsqu'il a édicté que tous les citoyens bénéficieraient de la liberté d'expression.»

La Cour suprême adopte une attitude quasi identique. On met ainsi sur le même pied, comme titulaire de la liberté d'expression, la personne physique, par exemple le propriétaire de l'épicerie du coin, et une entreprise multinationale qui pourtant n'a aucune langue maternelle connue. Dans un domaine comme celui de la langue et de la culture, où l'Europe de l'Ouest est un modèle pour ce qui est de la manifestation de la diversité et où les États-Unis, au contraire, sont un immense creuset où se produit l'homogénéisation des cultures, les juges canadiens n'hésitent pas à approuver sans nuance des décisions judiciaires américaine qui, au pays du capitalisme sauvage, ont pour effet d'élever la publicité commerciale au rang de haute politique, mais répugnent à examiner sérieusement les travaux de la Cour européenne des Droits de l'Homme, lorsqu'il s'agit de reconnaître la légitimité de l'action du pouvoir législatif dans l'aménagement

d'un juste équilibre entre la sauvegarde de l'intérêt général d'une communauté menacée et le respect des droits individuels, entre le principe de la territorialité linguistique et celui des libertés individuelles.

Ce qui importe à l'heure actuelle pour les Québécois, qui sont un peuple distinct de langue française entouré d'une mer anglo-saxonne, c'est de ne pas se laisser berner par une conception individualiste et désincarnée des libertés individuelles faussement moralisante, qui n'est rien d'autre ici que l'expression de la loi du plus fort; c'est plutôt d'harmoniser une saine conception des droits fondamentaux avec les impératifs de la survie d'un peuple menacé, ce que l'Assemblée nationale avait fait avec beaucoup de sagesse et de retenue en adoptant la Charte de la langue française.



La langue d'accueil et la langue de service dans les commerces

Le Conseil de la langue française a rendu publique une enquête qui brosse un portrait différencié et objectif de la langue d'accueil et de la langue de service dans les commerces de divers secteurs géographiques de l'île de Montréal. Elle a été réalisée par Daniel Monnier, agent de recherche au Conseil de la langue française et la firme SORECOM a procédé à la collecte des données entre les 11 mai et 11 juin 1988. Plus de 5 000 observations ont été effectuées dans sept zones d'échantillonnage à composition démologique variée.

Possibilité d'être servi en français

Selon les zones d'observation, la possibilité d'être servi en français varie entre 87% et 100%. Le service en français est davantage disponible dans les magasins à rayons (99% des cas) et dans les magasins situés dans les centres commerciaux (généralement dans 95% des cas) que dans les commerces sur rue. (Environ 10% des visites des commerces sur rue n'ont pu se dérouler en français dans les zones suivantes: boulevard Saint-Laurent et ses environs, Mont-Royal, Côte-des-Neiges, Snowdon, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Pointe-Claire).

L'accueil en français

L'accueil en français varie entre 99% et 50% des contacts selon les zones d'observation. Il a été d'environ 80% dans les

magasins à rayons, de 80% ou plus dans les centres commerciaux sauf à l'extrême ouest de l'île (40%) et s'est distribué de la façon suivante pour les commerces sur rue: 93% des cas à Saint-Laurent et ses environs de même qu'à LaSalle, Pierrefonds et Saint-Laurent (ville), environ 60% au centre-ville ouest, Côte-des-Neiges, Snowdon et environ 50% dans un groupe de municipalités de l'extrême-ouest (Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Pointe-Claire). De plus, l'enquête démontre que l'accueil se fait en français davantage au téléphone que sur place: généralement 10% à 20% de plus.

Mise en contexte des résultats

Il existe une interdépendance entre les variables principales de l'étude que sont la langue d'accueil et la langue de service et d'autres variables qui permettent de caractériser le contexte du commerce sur le plan linguistique: la langue du dirigeant, la perception de l'origine linguistique de la clientèle et la langue d'affichage des produits et des services à l'extérieur de l'établissement.

L'étude montre d'abord que, sauf pour une zone située à l'extrême-ouest de l'île, au moins la moitié des commerces visités sont sous la direction de francophones (propriétaire ou gérants). De plus, sauf encore pour la zone sise à l'extrême-ouest de l'île (53%), la clientèle est perçue par 60% des dirigeants comme étant au moins autant francophone qu'anglophone. Quant à la langue de l'affichage des produits et des services à l'extérieur des établissements, elle varie beaucoup selon les zones et le type du commerce. La proportion de commerces qui n'affichent qu'en français ou qui n'ont pas d'autre affichage que celui de leur raison sociale s'établit entre 93% et 43% selon les zones.

Dans les zones couvertes par l'enquête, les commerces dirigés par des personnes d'origine latine offrent un accueil en français dans au moins 70% des cas. Il varie entre 45% et 55% dans les commerces sous la direction de non-Latins.

Quant à la langue de service, c'est dans les commerces dirigés par des personnes d'origine autre que française, anglaise ou italienne que l'impossibilité d'être servi en français a été le plus élevée (de 9% à 15% des cas).

Enfin, l'enquête montre aussi qu'il existe un parallélisme entre la langue d'affichage des produits et des services à l'extérieur de l'établissement et la langue d'accueil. Lorsque le commerce ne faisait sa publicité qu'en français, les observateurs ont été accueillis en français dans 82% des cas. Quand l'affichage extérieur des produits et des services était bilingue ou multilingue, le français a été la langue d'accueil dans 56% des cas.

En procédant à cette enquête, le Conseil de la langue française a voulu connaître et faire connaître le plus scientifiquement possible quels sont la situation et l'environnement objectifs de la langue d'accueil et de service. « Sans ces données essentielles, déclarait le président du Conseil, monsieur Pierre Martel, en mars dernier, le débat risque d'être marqué par l'émotivité, en étant fondé uniquement sur des perceptions. » Par cette publication, le Conseil souhaite faire œuvre utile et concrète, dans la mesure de ses moyens et de son mandat, en donnant les éléments d'une meilleure compréhension de la réalité vécue.



La Loi 178, un «dérèglement» inacceptable

par JEAN-LOUIS BOURQUE,
politologue

Le 15 décembre dernier, la Cour Suprême du Canada déclarait inconstitutionnels les articles 58 et 59 de la Charte de la langue française. Dans un même souffle, elle reconnaissait au gouvernement québécois la possibilité de se soustraire à ce jugement par l'utilisation de la clause «nonobstant», et de limiter partiellement les libertés individuelles afin de protéger l'intérêt collectif des citoyens francophones du Québec et de sauvegarder l'ordre public.

Coincé entre ses intérêts contradictoires, ses promesses électorales et ses convictions incertaines, le gouvernement BOURASSA tente alors de jouer au prestidigitateur: comme par magie, sans débats, à trois jours de la fête de Noël, il prétend combler le vide juridique en faisant voter la très légère Loi 178 (11 articles), sans règlements. Après trois ans de négligence linguistique, il jette un os à la minorité anglophone qui le finance (13%), le bilinguisme «à l'intérieur», et une poignée d'illusions à la majorité francophone, le français «de façade». En fait, il ouvre la porte à un bilinguisme «intérieur» sournois, selon des modalités «aléatoires» (Léon DION), c'est-à-dire incertaines et problématiques.

Bilan provisoire de ce comportement d'apprenti-sorcier: mécontentement général, démission de trois ministres anglophones, manifestations, appel à la désobéissance civile, agitation, violence, tensions et frustrations. La société se trouve «dérégulée». Tous ces remous masquent l'essentiel, qui tient en deux phrases:

1- la langue et la culture françaises sont en péril en Amérique du nord;

2- le gouvernement du Québec est le seul gouvernement démocratique d'Amérique du nord qui peut empêcher, en vertu de sa propre Constitution (article 45 de la loi de 1982), la louisianisation insidieuse du Québec et garantir l'existence d'un véritable État francophone.

Un impérieux devoir: la défense de l'intérêt national

Partout, dans le monde, les peuples luttent pour la défense de leurs intérêts nationaux. Partout on souhaite un équilibre entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux. Mais quand il y a danger, les intérêts collectifs prennent le pas sur les intérêts individuels. Le Québec ne devrait pas se soustraire à cette règle. Les Québécois sont connus pour être tolérants et ouverts, mais la patience, la générosité et la bienveillance n'excluent pas la lucidité. Que penser d'un gouvernement inconscient de l'érosion qui menace la langue de la majorité à plus ou moins long terme? Que penser d'un gouvernement qui n'a rien fait pour faire respecter la loi, pour renforcer les effets bénéfiques et rassurants de la Charte de la langue française qui a valeur de garantie constitutionnelle dans l'esprit des Québécois?

Le projet de Loi 191: une solution constructive et raisonnable

Contrairement au gouvernement, le Parti Québécois a beaucoup travaillé depuis trois ans, conscient de ses responsabilités et de l'importance vitale d'améliorer la Loi 101. Le remarquable projet de Loi 191 (53 articles) présenté à l'Assemblée nationale le 2 décembre 1988 par le député Claude FILION est très injustement passé inaperçu, éclipsé par l'attente du jugement de la Cour Suprême. Ce projet de loi propose en termes clairs et concrets des retouches à la Loi 101 fondées sur une analyse sérieuse,

de l'état de la langue française comme langue du travail, de l'administration publique, de la justice, des hôpitaux, des municipalités, des communications, de l'enseignement, du commerce et des affaires, tout en tenant compte des limites constitutionnelles.

Le projet de Loi 191 règle nettement le problème de l'affichage, en utilisant la clause nonobstant sans ambiguïté. Il dicte au gouvernement ce qu'il faut faire pour que le français s'impose comme la langue des entreprises, avec fermeté et réalisme, et de façon permanente. Au lieu d'inciter mollement, il stimule positivement la francisation, par exemple par des mesures fiscales avantageuses.

Le projet de Loi 191 prévoit la francisation de l'informatique et de la technologie. Il veut étendre l'obligation de recevoir l'enseignement du français au-delà du secondaire pour les francophones et les allophones, tout en améliorant l'enseignement de l'anglais langue seconde. Ceci permettrait de donner une plus grande cohésion à la communauté québécoise d'expression française et de contribuer ainsi à son renforcement et à son épanouissement. Il ne compte pas sur les tribunaux pour baliser, d'une jurisprudence à l'autre, les droits linguistiques. Il confie le respect des droits linguistiques fondamentaux aux organismes responsables, le Conseil et l'Office de la langue française et la Commission de Protection dont l'efficacité et l'indépendance se voient renforcées par des pouvoirs accrus et des procédures allégées.

La Loi 178, un brouillon inachevé

Le projet de Loi 191 mérite d'être mieux connu de la population du Québec. Le projet de Loi 191 voulait travailler à promouvoir la société francophone distincte du Québec. La Loi 178 s'allie aux Lois C-72 (langues officielles) et C-93 (multiculturalisme) du gouvernement fédéral qui financent le bilinguisme dans la seule province à majorité francophone pour contrer de plein fouet les objectifs de la Charte de la langue française.

Comparée au projet de Loi 191, la Loi 178 a l'air d'un brouillon inachevé. Monsieur BOURASSA connaissait le projet 191. À la hâte, sans réfléchir, fuyant ses responsabilités nationales, il a pensé résoudre un problème majeur par un compromis

inacceptable. Il compte sur la lassitude pour atténuer les tensions. Monsieur BOURASSA, vous le savez, depuis 1985, le français recule sur tous les fronts au Québec. Il y a urgence. Au lieu de chloroformer les consciences, consolidez la Loi 101, comme le souhaitent la majorité des citoyens, et faites-la respecter.



Le besoin d'être reconnu

par ODINA BOUTET

*«L'habit ne fait pas le moine»,
mais «l'habit fait la doctrine»,
selon Pascal.*

En guise de prologue à l'opéra des langues au Canada, observons pendant quelques secondes le spectacle de la nature, si bien vêtue, si bien identifiée, où chaque espèce porte avec fierté les formes et les couleurs que le grand auteur leur a choisies. «Voyez le lis des champs» a-t-il dit. Les humains, les animaux, les végétaux, les minéraux, tout n'est que beauté et distinction. Même les astres, les étoiles, le ciel et les nuages se distinguent dans les signes du temps. Leurs lumières, leurs couleurs et leurs formes sont un langage qui les fait aussitôt reconnaître.

Chez les humains, la diversité n'en est pas moins grande ni moins belle. Se laisser dire qu'il faut renoncer chez soi aux manières qui ne plaisent pas à un envahisseur, c'est un affront à la fierté la plus naturelle. Tel est le drame que nous vivons, à cause de l'esprit intolérant d'un vainqueur, face à notre langue et à notre différence. Les anglophones ne tolèrent pas d'autres manières que les leurs, et ils le font savoir.

Le dénouement de notre action québécoise s'inspire d'une longue leçon apprise à leur contact pendant les siècles de notre malheureuse humiliation. Désormais, toute âme bien née saura, dans notre nation francophone, son besoin d'être reconnue, comme il est pratiqué par eux et comme il doit l'être par nous, se rappelant la phrase de Corneille: «Et comme ils font pour eux, faisons aussi pour nous.»

* * *

Le philosophe Jacques Dufresne expliquait en janvier dernier, à la radio, pourquoi des signes distinctifs sont utilisés par les individus et les groupes. Il rappelait les habits et les costumes qui distinguent les prêtres, les personnes et les groupes religieux, puis il faisait l'analogie de ce besoin jusqu'à l'usage des *gadgets*, qui n'ont que l'apparence d'être vrais. Le sujet du jour, c'était les antennes pour appareils cellulaires sur les véhicules, alors qu'il n'y a à l'intérieur du véhicule aucun véritable appareil cellulaire.

Alors, je pensais à l'affichage public, en français ou en anglais. Ce n'est pas rien qu'un symbole, oh non! C'est une lecture, un incitatif naturel, psychologique, profond et nécessaire.

Et la plus grande faute des anglophones envers nous, ce n'est pas de nous envahir effectivement, quoi que ce soit vrai aussi, mais de nous refuser le droit de réclamer pour nous une nécessité comme pour eux. Tout leur discours et toute leur argumentation nous le refusent. Ils n'ont qu'à utiliser des mots qui en restreignent l'idée, comme par exemple de dire qu'il ne s'agit pour l'affichage en français que d'une «valeur symbolique». Nous avons alors un accès difficile aux idées justes, dans nos relations avec eux, à cause de notre état de vie de colonisés.

* * *

Le besoin d'être reconnu est non seulement collectif, comme dans les groupes religieux, sociaux, militaires, sportifs, etc., mais il est également individuel. Et sur ce point, les cours de justice canadiennes semblent ignorer totalement que la liberté d'expression appartient aussi aux francophones. Un individu est reconnaissable par ce qui l'identifie, donc aussi par sa langue. Or, c'est la langue française qui est battue en brèche au Québec, ce n'est pas celle des anglophones. Ce sont eux qui disent instinctivement aux francophones: «Why don't you speak white?» Le besoin d'être reconnu publiquement, il est là, entre individus, alors que les autorités canadiennes n'ont pas à légiférer comme les autorités québécoises, parce que les individus anglophones se chargent eux-mêmes de la répression. *Il n'y a pas chez les indivi-*

des francophones de semblable mentalité ni même réflexe, alors leur gouvernement provincial doit intervenir officiellement et subir aussi des réprobations officielles et publiques, dans un système politique qui n'a pas été conçu pour la vie de deux mentalités différentes. Les conséquences de cette différence de mentalité individuelle sont nombreuses et, je dirais, tragiques.

Qui suis-je?

Le besoin d'être reconnu est, en outre, directement relié au besoin de se connaître soi-même. «Connais-toi toi-même» disait le sage de l'antiquité.

L'enfant qui grandit est heureux que l'on sache son nom, qu'on le remarque et que l'on parle de lui. L'adolescent, qui regarde vers l'élue de son cœur, espère avec angoisse qu'elle répondra à son sourire furtif ou à son bonjour audacieux. La personne que vous saluez en chemin vous met dans l'inquiétude si elle ne répond pas et ne vous reconnaît pas. Être reconnu est un besoin de toute la vie. Si quelqu'un ne vous reconnaît pas, vous posez aussitôt la question vous-même: «Qu'est-ce que j'ai?» ou «Qu'est-ce que j'ai fait?» Et finalement, la grande question fondamentale: «Qui suis-je?»

Moi, francophone d'Amérique, du Canada et du Québec, qui suis-je, pour que ma langue soit refusée publiquement chez moi? Car on m'a dit ouvertement: «Speak white!» Qui suis-je, pour avoir une langue qui n'est pas la bienvenue chez elle? On m'a refusé dans mes manières. Et maintenant on voudrait que je fasse une place à l'autre langue, l'anglaise, qui a servi à débalancer mes rapports avec la mienne. On se refuse à comprendre qu'elle continue à me débalancer. Le pays qui a permis cela, le Canada, ne m'autorise pas à me connaître, et c'est grave, c'est fondamental. Il me cause un problème d'identité, à moi et à ma langue aussi. Et parce qu'il refuse de me reconnaître, malgré ses discours électoralistes, et qu'il ne me fait pas de place exclusive en français dans ses structures, il me plonge dans un paradoxe de choix. Plus il m'oblige à être bilingue, plus il rend nécessaire mon unilinguisme français. Et plus, alors, j'ai besoin d'être reconnu seulement dans ma langue chez moi et d'exclure la présence de l'autre langue qui n'est pas la mienne.

Et parce que le Canada ne m'a pas distinctement reconnu, il m'oblige à me poser la question: «Qui suis-je et qu'est-ce que ma langue?» Ce n'est pas le Canada qui pourra y répondre. Il peut s'empêcher de poser le problème et d'afficher la réponse. Il peut refuser de la recevoir. Mais je ne pense pas qu'il soit capable de s'en cacher désormais.

Un Québec répondant

Personne n'a deux langues. Et si le Canada veut en avoir une pour ses activités en anglais, et une autre pour ses traductions en français, ça le regarde. Mais moi, pour répondre à la question que mon identité me pose, je dois dire et afficher uniquement ce que je suis, et non pas ce que le Canada voudrait que je sois, un bilingue. Il ne recevra peut-être pas ma réponse d'abord, mais il a pris des engagements et il a des obligations. Les francophones hors Québec ont droit à ma réponse de francophone libéré du Québec. Le Canada devra tenir envers eux ses engagements.

Il n'a pas établi, malgré ses appels à la tranquillité, une équivalence de situation pour les deux langues et les deux peuples fondateurs. La réponse vient de plus en plus du Québec et c'est par lui que le Canada sera forcé de tenir ses engagements. Il n'y aura pas d'équivalence de situation, car le Québec sera unilingue français et le Canada sera bilingue anglais et français. C'est du Québec que la source francophone sera préservée. Ce sera par le Québec qu'elle le sera. C'est par lui que le Canada sera amené à tenir ses engagements et c'est par lui que la formule d'identité sera restaurée.

Afficher en français au Québec, c'est se reconnaître soi-même. C'est paraître soi-même. Il faut paraître pour ne pas disparaître. C'est l'unique moyen: paraître pour ne pas disparaître.

C'est aussi le moyen d'imposer aux autres le respect d'une différence que j'ai avec eux. Le respect. Enfin.

La présence publique de l'anglais a été introduite au Québec de telle sorte que la présence publique du français soit un signe d'infériorité. L'absence publique de l'anglais efface une oppression et laisse la place libre au français. Les moyens de lutter à forces égales ont été refusés aux francophones par le Canada et

c'est pourquoi le Québec doit prendre la relève. Il est le seul qui puisse libérer les francophones de l'offensive de l'anglais. Seul le français doit paraître publiquement de façon systématique au Québec, afin de corriger les effets de la domination de l'anglais. C'est une nécessité tout à fait naturelle. C'est le besoin humain d'être reconnu par soi-même d'abord et par autrui ensuite, s'il est assez civilisé pour pouvoir le faire.

L'arbitraire s'est déguisé

Or, de la façon dont le système politique canadien a été conçu et mis en place, au cours des siècles d'occupation, anglaise ou déguisée en canadienne, l'affirmation d'une identité francophone ne peut qu'être culpabilisée. C'est parce qu'elle va à l'encontre d'une fausse identité canadienne, bilingue pour les uns mais anglaise pour tous. L'affirmation d'un besoin qui n'est pas selon le système, ou selon la morale du système, est aussitôt culpabilisée.

La vérité ne viendra pas du système politique canadien. Le poids moralisateur du Canada, et du Canada anglais en particulier, est totalement inacceptable pour les francophones. Ce système doit être dénoncé, récusé et rejeté. Il est inacceptable, moralement, intellectuellement et naturellement.

Le rôle démocratique des autorités québécoises va les amener à dénoncer formellement le système politique canadien. La pression de la population va aller dans ce sens. Les autorités canadiennes se sont déchargées d'une partie fondamentale de leurs responsabilités politiques et parlementaires, en confiant à la Cour Suprême des décisions politiques qui sont devenues arbitraires, en se voulant égalitaires, suivant en cela la Charte des droits individuels que le Canada a fait «enchâsser» dans sa constitution, et qui ne tiennent pas compte des droits des individus francophones, dont la mentalité est différente.

La pression démocratique du Québec va obliger les autorités québécoises à prendre la relève dans la défense des droits entiers de l'individu et du peuple francophones. Le besoin d'être reconnu est un besoin d'identité entière. La fausse identité entre les anglophones et les francophones a donné lieu à toute une argumentation fumiste au Canada, grâce aux «arrangeages» ou

aux dispositions d'une structure politique fondée sur une longue et lente supercherie. Un dominateur s'en est servi et un dominé a dû s'en défendre.

L'heure de la collaboration qui ne pose pas d'abord ses conditions est maintenant passée. Puisque le Canada a refusé de nous reconnaître spécifiquement et particulièrement, nous devons le faire nous-mêmes, officiellement et effectivement. Le Canada est peut-être un pays bilingue, mais c'est un pays bilingue anglais. Le Québec ne sera pas, lui, un pays bilingue français. Il sera français unilingue. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas équivalence de situation, d'aucune façon, entre anglophones et francophones sur ce continent. Il n'y a pas équivalence historique, ni dans le nombre, ni dans la mentalité, ni dans les ambitions, ni dans les prétentions, ni par conséquent dans les avantages à retirer du système politique qui a été mis en place selon les vues du dominateur.

Un instrument de mesure

Un autre système que celui-là est concerné directement par le droit d'expression et le besoin d'être reconnu. C'est même beaucoup plus pour ce besoin d'être reconnu que le droit d'expression a du sens, sans quoi ce ne serait qu'un droit arbitraire pour dominateur. Or, comme règle de mesure, pour savoir qui a une plus grande nécessité que l'autre, entre l'anglophone et le francophone, dans le monde nord-américain, canadien et québécois, le besoin d'être reconnu est évidemment plus grand pour celui qui est submergé par l'avance ou l'offensive de l'autre.

Comme tous les réseaux d'activités de l'Amérique du Nord sont anglophones, la réponse va en faveur du besoin du francophone. Dans l'espace canadien, les activités des anglophones, en plus de bénéficier directement des réseaux nord-américains qui sont anglophones, ont une prédominance généralisée et soutenue par la domination du Canada anglais. Quant au Québec, ses activités francophones sont diluées constamment, par son état de subalterne envers le Canada et la pénétration libre de tous les réseaux d'activités de l'Amérique du Nord, contre lesquels le Canada ne le protège pas. Ce ne sont pas seulement de leurs institutions que bénéficient les anglophones au Québec, mais de tous les réseaux d'activités de l'Amérique du Nord.

Le besoin d'être reconnu, pour les anglophones du Québec, s'il n'est pas satisfait à la mesure de leurs ambitions, n'en est pas moins déjà mieux servi que celui des francophones qui n'ont pourtant pas d'autre lieu où ils puissent l'être. Le droit d'expression n'a donc pas le même sens pour les francophones du Québec que pour les anglophones de tout le continent. Il convient donc de recourir à un instrument de mesure pour ce droit, afin qu'il ne soit pas arbitraire et qu'il n'entrave pas le besoin d'être reconnu, besoin plus menacé chez les francophones et plus urgent.

* * *

La présence des anglophones au Québec n'est pas le résultat d'un pacte mutuel entre eux et les fondateurs francophones du pays. Cette présence a été établie par la force militaire d'abord et les privilèges qui en ont résulté pour les anglophones. On ne peut démocratiquement aujourd'hui retenir encore un privilège en faveur des anglophones au Québec, à l'encontre cette fois du véritable pacte mutuel qui existe entre les francophones eux-mêmes, concernant leur besoin d'être reconnus, donc leur droit d'expression en prédominance chez eux.

Hommage à Nicole Boudreau

Le «gadget» de l'affichage en français à l'extérieur, pour cacher le vide des activités françaises à l'intérieur, est comme l'antenne pour l'appareil cellulaire sur un véhicule qui n'a pas l'appareil cellulaire à l'intérieur. Le jeune qui s'en contente pour le temps de son adolescence n'arrivera pas à maturité bientôt, s'il n'a que le culte des façades. Notre premier ministre Bourassa est de toute évidence une étoile du volant, mais il ferait bien de prendre, en même temps que le tournant, le vrai contact intérieur.

Il y a des étoiles montantes qui démontrent plus de profondeur de pensée, dans le débat politique actuel. Je pense en particulier à une femme, madame Nicole Boudreau, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui se révèle une très remarquable personnalité. Certaines de ses qualités me rappellent une autre femme qui a conquis, comme chef d'État d'Israël, l'admiration et le respect, Mme Golda Meir, en d'autres temps.

Je verrais très bien madame Nicole Boudreau comme la première femme à occuper un jour le poste de chef d'État du Québec. Son talent pourrait faire envie à bien des hommes politiques, actuellement. Sa pondération d'esprit, son adresse et son tempérament, alliés à belle intelligence et surtout, surtout son sens de la conduite des choses, me font regretter qu'elle ne soit pas présentement la première femme du Québec.

Cela fait sans doute partie aussi de notre besoin commun d'être reconnus en elle, comme un peuple qui a cette valeur en lui. C'est cela aussi le besoin d'être reconnu, comme un hommage à soi-même. La liberté permettra un jour au peuple du Québec de se rendre à lui-même cet hommage, hommage à la valeur de ceux et celles en qui nous nous reconnaissons. Vous avez le talent d'un chef, madame, et ce serait peu de chose que je sois le seul à m'en apercevoir, mais écoutez la rumeur montante dans le cœur des hommes et des femmes du Québec. C'est un appel.



Félix Leclerc, conteur

par AURÉLIEN BOIVIN,
Université Laval

Si Félix Leclerc était presque inconnu comme chansonnier quand le «découvre», à Montréal, en 1950, Jacques Canetti, l'un des grands impresarii du music-hall français, propriétaire du célèbre petit théâtre des Trois Beaudets, il a déjà connu des heures de gloire à Montréal, après ses débuts remarqués à la station radiophonique CHLN de Trois-Rivières. Comme comédien d'abord, il joue dans la populaire série «Vie de famille» d'Henry Deyglun et il crée le personnage de Florent Chevron dans la non moins célèbre série «Un homme et son péché» que Claude-Henri Grignon adapte de son roman du même titre. Comme auteur dramatique ensuite, il acquiert une rapide et solide réputation grâce, entre autres, à l'encouragement d'un autre «lièvre» comme lui, le réalisateur et animateur Guy Mauffette, qui l'avait fait connaître comme chansonnier en lui demandant, en 1939, d'interpréter, dans le cadre de l'émission «le Restaurant d'en face», «Notre sentier», première chanson connue de Félix Leclerc, composée en 1934, selon la chronologie établie par Jean-Claude Le Penne¹.

C'est toutefois par le conte que Félix Leclerc aborde la littérature et se constitue un premier public lecteur. Alors qu'il triomphe avec les Compagnons de Saint-Laurent, il décide, en 1943,

1. Jean-Claude Le Penne, «Table chronologique des chansons», dans *Cent chansons*, Montréal, Fides, 1970, p. 247-250. (Bibliothèque québécoise).

de retoucher dix-huit contes qui avaient enchanté les auditeurs de la célèbre émission «Je me souviens» qu'il anime depuis 1941, sur les ondes de Radio-Canada. Ce sera *Adagio*, premier volet de la trilogie — ou d'un triptyque littéraire — qu'il poursuivra, l'année suivante, avec *Allegro*, sous-titré *Fables* (12 textes), et *Andante*, sous-titré *Poèmes*² (19 textes). Au total, quarante-neuf récits, pour la plupart déjà connus des auditeurs de Radio-Canada ou des lecteurs. Autant de textes qui seront lus et relus par des générations de lecteurs, puisqu'ils seront réédités plusieurs fois, y compris dans les collections «Rêves et Vie» et «du Goéland», deux collections destinées aux jeunes lecteurs et lectrices.

Mais les contes de cette «symphonie en trois mouvements» qui constituent les premiers succès «littéraires» de Félix Leclerc s'adressent à tous les publics lecteurs, tant les jeunes que les vieux, tant les pauvres que les riches, car le conte, selon la philosophie de Félix Leclerc, doit enseigner, susciter la réflexion, rendre meilleur.

Après avoir précisé les circonstances de composition de ces contes, nous nous intéresserons à la thématique qu'ils exploitent en tentant de la rapprocher de celle d'autres écrivains et conteurs de cette période troublée de la Deuxième Guerre mondiale. Nous montrerons enfin l'apport de Félix Leclerc au conte, en insistant surtout sur ses qualités de conteur.

Circonstances de composition

Félix Leclerc s'est souvent expliqué sur l'origine des contes qui constituent sa trilogie. En décembre 1978, par exemple, je lui ai rendu visite, avec mon collègue André Gaulin, dans son île qu'une célèbre chanson avait fait connaître aux quatre coins du monde, afin de l'interviewer pour les lecteurs de la revue *Québec français*. Je reproduis sa réponse à la question «Pourquoi avez-vous abordé la littérature par le conte?»

2. *Adagio*. Contes, Montréal, Fides, 1943, 204 p. *Allegro*. Fables, Montréal, Fides, 1944, 195 p. *Andante*. Poèmes, Montréal, Fides, 1944, 158 p. Ces trois recueils ont été réédités, pour la dernière fois, en 1977, dans la collection du Goéland avec des illustrations de Marcellin Dufour, Albert Rousseau et Nicole Benoît.

— Je n'ai rien abordé du tout, je me suis laissé faire. Un matin, j'ai pris une plume, puis j'ai écrit. C'est mon père qui m'a poussé à l'écriture. Je travaillais avec lui et mon frère à Sainte-Marthe. Il me dit: «Tu nous nuis. Va-t'en dans la maison, regarde-nous faire, puis écris ce qu'on fait, mais ne viens pas atteler ni déteiler les chevaux, ni semer, ni sarcler. Tu nous déranges, tu nous retardes. Regarde-nous faire et écris ce que l'on fait.» Tout a commencé ainsi. J'avais alors dix-sept ans. Le poste de radio CHLN de Trois-Rivières venait d'ouvrir. J'y ai été engagé. Je faisais le tour des bars, des tavernes, à la recherche de ceux qui savaient lire. J'écrivais un texte par semaine. On répétait de nuit, car il n'y avait qu'un studio. Le lendemain matin, à l'ouverture du poste, on jouait le texte. C'était révolutionnaire. À vingt et un ans, je suis allé à Montréal. On m'a demandé de faire la série «Je me souviens» au réseau français de Radio-Canada. C'est là que j'ai rencontré Mauffette, et que j'ai écrit la plupart de mes contes³.

C'est donc «du côté de la Grande-Ville, celle qui est Métropole et Monstre sans cœur, inaccessible et fermée aux lièvres inconnus, renommée par ses clans et ses murs très épais à trouser⁴», que Félix transporte donc sa besace dans l'espoir de gagner sa vie. Conquête qui n'est pas facile, selon le voyageur entêté lui-même:

Deux ans, je fis la navette de la petite à la grande Ville, deux ans, en autobus, à chaque quinzaine[...] J'allais essayer de faire la connaissance d'un lièvre de mon poil dans les studios immenses, avec mon air campagnard qui devait être bien sympathique puisqu'on n'en finissait pas de me sourire et de m'examiner de loin. On me faisait faire antichambre sur des chaises propres et bien bourrées⁵.

Après plusieurs mois d'insuccès au cours desquels il manifeste une patience presque angélique à se complaire dans les fauteuils confortables de la société d'État qu'il avait réussi à amadouer après six mois en s'étirant les pattes et en appuyant «sa

3. Aurélien Boivin, André Gaulin *et alii*, «Félix Leclerc. Entrevue», *Québec français*, n° 33 (mars 1979), p. 37-40 [v. p. 38].

4. *Moi, mes souliers*, Montréal, Fides, 1983, 218 p. [v. p. 51]. (Bibliothèque québécoise).

5. *Ibid.*, p. 52

tête de lièvre sur le dossier de cuir, comme chez le dentiste⁶. C'est là qu'il fait enfin la rencontre de Guy Mauffette, «un lièvre-frère» à qui il demande, selon le père Émile Legault, après avoir laissé «tomber sur la table la liasse de ses textes»: «Je r'tourne-t-y à Sainte-Marthe ou ben j'reste-t-y». Il faut croire qu'il avait enfin utilisé la bonne manière, puisque l'animateur du «Cabaret du soir qui penche» lui dit sans ambages: «Va chercher ton baluchon, reviens dans deux jours, je m'occupe de toi. Je t'aurai même trouvé une chambre à deux pas d'ici'.»

C'est ainsi qu'il commence une prolifique carrière à Radio-Canada avec l'appui et la protection de son samaritain Mauffette qui réalise plusieurs de ses contes joués à la radio. Il faut croire que ces textes n'ont pas tous été conservés. Car la liste que nous fournit Pierre Pagé, dans son *Répertoire des œuvres de la littérature radiophonique québécoise, 1930-1970*⁸, contient huit contes seulement de la trilogie qui auraient été lus ou joués à la radio de Radio-Canada, et encore, quelques-uns d'entre eux après la publication en recueil. Il s'agit donc de «reprises», car le public réclame ces émissions. «Aussi, comme le soulignent tel ou tel manuscrit de ces sketches radiophoniques conservés [alors] aux archives de Radio-Canada avec la note suivante: 'Texte refait et repris à la demande du public', un bon nombre de ces émissions sont répétées: par exemple 'le Traversier' (12 décembre 1941, 17 décembre 1943, 11 mars 1945); 'Cantique', 'le Cerf-Volant', 'Au cirque' ont été bissés.» Pourtant, les trois derniers ne figurent pas dans la liste de Pagé et la date de diffusion du «Traversier» est le 18 juillet 1946, ce qui prouve qu'il s'agit bien d'une autre reprise, une quatrième, qui ne figurent pas, parce qu'elle est postérieure, dans la «Bibliographie de Félix Leclerc⁹» que Marcelle Paquette a préparée à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal en 1945. Ce travail, réalisé à partir des archives de Radio-Canada, prouve que ces archives ont été

6. *Ibid.*, p. 54.

7. *Loc. cit.*

8. Pierre Pagé avec la collaboration de Renée Legris et Louise Blouin, *Répertoire des œuvres de la littérature radiophonique québécoise 1930-1970*, Montréal, Fides, 1975, 826 p. [v. p. 366-374]. (Coll. Archives québécoises de la radio et de la télévision).

en bonne partie détruites après 1945, avant donc que s'amorcent les recherches de Pierre Pagé. Plusieurs de ces «sketches» ont été repris dans le cadre de l'émission «l'Encan des rêves», en 1945, et dans le cadre de l'émission «Contes et Légendes de mon pays» (27 juin 1946 - 16 janvier 1947), toujours à CBF.

Heureusement que Félix a eu l'idée de publier les cinquante contes de la trilogie, sinon bon nombre de ces textes ne seraient pas parvenus jusqu'à nous, tout comme la trentaine de contes aujourd'hui introuvables et probablement à jamais perdus qu'il avait rédigés pour la station radiophonique CHLN de Trois-Rivières et dont il nous fournit quelques titres dans *Moi, mes souliers*: «la Ligne téléphonique en pays d'originaux», «la Pinte de sang», «le Verre de rêve» (le poison), «Et que ça saute» (le gouvernement), «Mémoires d'une araignée», «Cimetière de cigarettes», «l'Ivrogne sublime», «la Locomotive sans conducteurs»...

Ces contes, on le sait maintenant, ont obtenu beaucoup de succès, lors de leur diffusion d'abord à la radio comme le prouvent les nombreuses reprises, puis auprès du public lecteur. Les chiffres des tirages chez Fides sont fort révélateurs: plus de 200 000 exemplaires vendus ainsi répartis: *Adagio*, 97 000 exemplaires, *Allegro*, 73 000 et *Andante*, 42 000. À ce chiffre il faut ajouter les 43 000 exemplaires publiés du recueil *le Hamac dans les voiles*, constitué de douze contes de la trilogie. De ce nombre, un seul, le conte éponyme, provient du recueil *Andante*; sept sont extraits d'*Allegro* et quatre seulement d'*Adagio*, pourtant le recueil qui semble, du moins par les chiffres du tirage, le plus populaire.

Il est étonnant de constater que Félix n'a retenu aucun conte de ces recueils dans le volume qu'il a préparé pour la collection «le Choix de...» aux Presses Laurentiennes⁹. Pourtant, ces con-

9. Marcelle Paquette, «Bibliographie de Félix Leclerc». Montréal, École de bibliothéconomie, Université de Montréal, 1945, XXII, 49 f. Pour les contes d'*Adagio*, on y apprend, par exemple, que «le Traversier» a été présenté les 12 décembre 1941, 17 décembre 1943, 11 mars 1945; «Violon à vendre» (8 mai 1941); «le Voleur de bois» (19 et 26 décembre 1941); «Cantique» (30 janvier 1942 et 25 mars 1945); «le Feu sur la grève» (1^{er} mai 1942); «l'Orage» (19 juin 1942); «l'Attente» (14 janvier 1944); «la Trace» (13 mars 1942); «Norbert» (18 mars

tes dépassent les tirages réunis de *Pieds nus dans l'aube* (114 000 exemplaires), *le Fou de l'île* (75 000) et *Moi, mes souliers* (40 000).

Une analyse du contenu des contes de la trilogie nous aidera sans doute à mieux comprendre leur succès. Un succès presque unique, car rares sont les écrivains québécois qui ont connu de tels tirages. Il ne serait pas exagéré de dire qu'il est le seul conteur à avoir obtenu une telle audience, un tel auditoire.

Le contenu

Dans ses contes, Félix Leclerc met en scène des pauvres, des déshérités, des défavorisés qui, toujours, connaissent un destin tragique. Dans *Adagio*, par exemple, son premier recueil, il nous présente tantôt un vieux qui raconte, à la première personne, non sans regret et une certaine nostalgie, sa vie de «passeur» et ses amours malheureuses après la mort de la jeune fille qu'il aimait mais qu'il avait quittée, bêtement attiré par une artiste de cirque («le Traversier»). Abandonné par son entourage et pas instruit, Abel Moisson s'est fait voleur de bois, dans le conte du même nom, pour survivre et pour sauver son fils («le Voleur de bois»). En raison de son handicap mental, Cantique est le souffredouleur de son entourage, une sorte de «fou du village» («Cantique»). Grégoire Houle est un simple pêcheur mais prêt à tout pour son fils et son pays («le Feu sur la grève»), Monsieur Scolzo est jardinier et musicien («Monsieur Scolzo»). Tanis n'a pas eu

1945); «l'Écriteau» (3 décembre 1942); «Par interim» (15 octobre 1942 et 26 novembre 1943). Félix Leclerc a joué au moins dans «le Voleur de bois», «la Trace» et «Par interim». «Le Procès d'une chenille», «Monsieur Scalzo», «Pour ceux qui restent», «Voyage de noces», «Tanis», «Banc 181» et «Matin» ne portent aucune date de représentation. Pour les contes d'*Allegro*: «Sanctus» (24 septembre 1942 et 4 février 1944); «Dans l'étable» (28 janvier 1943); «Chez les moutons» (2 mars 1942 et 2 mars 1944), «le Rival» (4 mars 1945); «Histoire d'une mouche» (11 février 1944); «Drame dans l'herbe» (23 avril 1944); «Chez les siffleurs» (22 octobre 1942); «Coucher de soleil» (12 novembre 1943 et 19 janvier 1945); «le Patriote» (21 janvier 1944). Enfin, *Andante*: «le Hamac dans les voiles» (25 janvier 1945); «la Paix soit avec vous» (4 février 1945); «Ce vendredi-là» (3 avril 1942); «l'Albatros» (17 avril 1942); «le Garde» (1^{er} avril 1945); «Triangle» (16 mars 1944 et 8 avril 1945).

Plusieurs contes ont été reproduits dans l'*Oratoire*, la *Revue dominicaine*, la *Revue des fermières* et le *Journal de la jeunesse ouvrière catholique*.

beaucoup de chance dans la vie, depuis qu'une faucheuse lui a broyé les jambes alors qu'il avait à peine trois ans. On rencontre des paysans rudes, mais combien courageux dans «l'Orage», «l'Écriteau», «Voyage de noces». N'est-ce pas d'ailleurs Nazaire l'ivrogne qui parvient à convaincre le curé et son vicaire de renoncer à leur départ, même s'ils sont déçus de leurs paroissiens?

Tous ces personnages, sortis de l'imagination du conteur ou encore fixés par le souvenir, ne poursuivent qu'un but: prouver la nécessité de la fraternité humaine. L'amour du prochain, premier grand commandement du Créateur, est omniprésent dans les contes de Leclerc, non seulement dans *Adagio*, mais aussi dans *Allegro*, qui regroupe une vingtaine de contes d'animaux. Si Abel Moisson est transformé, lui, le raté, l'illettré, le sale, le laisser-pour-compte, c'est que le riche habitant Tancrede Labrise s'est laissé émouvoir par la triste histoire du voleur de bois et l'a aimé comme un frère («le Voleur de bois»). Le drame qui se déroule dans l'étable (*Allegro*) illustre que l'amour est la plus grande des vertus. On a beau comme Tigre être le roi du derby, il faut quand même faire preuve d'humilité. Le chien vedette accepte finalement, après avoir songé à se révolter, d'aider le Barbu, son compagnon, à tirer le traîneau, à la suite de la mort du Noir, car il a compris que «ceux qui faisaient bien la vie quotidienne participaient au plus grand derby» («Dans l'étable»). En dépit de la guerre que lui a déclarée son voisin, un paysan et son fils lui portent rapidement secours pour sauver ses bêtes menacées de périr dans l'incendie de la grange-étable («l'Écriteau»). Un autre sage paysan n'hésite pas à offrir l'hospitalité («Vous êtes chez vous», lui dit-il) à un huissier qui s'acharne, de par son triste métier, «le plus déplaisant du monde», à dépouiller les «pauvres diables qui ont des dettes» («l'Orage»). Un vieux prêtre fraternise avec un jeune collégien qui ne peut se rendre dans sa famille à l'occasion des vacances de Noël: «Tu sais, tes guenilles, ta pauvreté, ta solitude, je connais ça par cœur, je me souviens; j'ai souffert et quand je te vois, je recommence. Partageons sans gêne, comme des frères malchanceux» («Pour ceux qui restent»). Quant à Cantique, le pauvre Cantique, c'est par manque de charité humaine qu'il est devenu le bouffon, le fou du village («Cantique»).

Amour du prochain, mais aussi amour du pays. Les personnages de Leclerc ne sont pas insensibles aux dangers qui mena-

cent le pays. Alban Laforest, devant le nombre de terres abandonnées dans son village, à «mal au pays» car, pour lui, ces «sept terres abandonnées sur une distance de vingt milles», c'est «sept fois cracher dans la face de nos aïeux. Sept fois le soleil qui se lève là, pour rien, tous les jours. Sept fois les vieux labours qui se sentent tisser sur le dos des toiles de chiendent. Sept souillures dans le canton. Sept lâchetés» («la Trace»). Fidèle à l'idéologie de l'époque, le conteur vante les mérites, les beautés de la terre, «sorte de sanctuaire [...] où il se fait des miracles», sans toutefois «s'allonger, rêvasser aux mirages». Pour lui, il faut croire à la terre, au pays, s'enraciner pour survivre. Norbert, le héros du récit du même nom, l'a bien compris, qui a accepté de s'exiler en Abitibi, «bien loin [...] dans le nord, plus loin que la tempête de neige, plus loin que la dernière paroisse du dernier diocèse, dans l'éclaircie d'une forêt perdue où il n'y a ni téléphone, ni voisins, ni radio, ni restaurant» Pour devenir «un colon. Capitaine de la terre, un défricheur qui a le courage de tous les marins de la mer [dont le] navire est de bois comme ceux de l'Atlantique, mais soudé à la glèbe qui est son océan». Seul, à vingt-six ans, avec la forêt, car il aime la terre, il a choisi «une terre à la hauteur de [s]a pauvreté, c'est-à-dire: sans rien dessus, vide comme [s]es poches: avec des trous seulement, de la misère et de la crasse de chiendent [... qu'il a] choisie loin, dure, farouche, lutteuse» pour mieux l'appivoiser («Norbert»). C'est d'ailleurs ce même ancien de la terre qui force un jeune paysan à écourter son voyage de noces à la ville pour retrouver sa terre dont il s'ennuie, car il sait depuis toujours que «ceux qui vivent avec le sol ont une vocation» («Voyage de noces»).

Dans ses contes, Félix Leclerc fait siennes les thèses patriotiques et messianiques qui avaient cours à l'époque: on ne peut s'éloigner de la terre sans renier sa race, sa patrie («l'Attente»), les fils doivent marcher sur la trace de leur père et de leurs aïeux, pour éviter d'être qualifiés de traîtres («la Trace»); l'agriculture assure le bonheur à un homme qu'elle rend meilleur («Norbert»). Jamais, toutefois, Leclerc tente de laisser croire que tout est facile, sur la terre. Il ne tait ni les difficultés de la vie paysanne ni le courage dont il faut faire preuve pour triompher. Leclerc, comme d'autres avant et après lui, croit à la filiation, vante le culte des ancêtres. C'est d'ailleurs non seulement pour oublier une peine d'amour que Norbert a décidé de s'exiler en Abitibi,

mais aussi par amour de la terre et par jalousie de ceux qui, avant lui, «avaient marché dans le pays neuf, qui avaient défriché, bâti, couru le bois, respiré l'air vierge, salué les lacs sans nom. Jaloux des conquérants de la terre; de ces hommes plus entêtés, plus forts que les souches et les mottes», «jaloux de ces héros sans galons», de «ces grands silencieux», de «ces humbles», de «ces fils des bois», «jaloux des ancêtres». Il ne manque pas, non plus, de dénoncer les travers des habitants, qui ne sont pas sans défauts, comme ont tenté de le laisser croire les romanciers agriculturistes, Damase Potvin en tête. Félix Leclerc condamne les querelles entre voisins, qui n'hésitent pas à recourir aux tribunaux pour récupérer une infime bande de terre.

Dans «Par interim», il fait le procès des Canadiens français en ces termes:

[...] nos hommes sont rares, on a des étincelles en politique, en littérature, en musique, en peinture, mais des feux clairs qui brillent, des feux de maître, ce qui s'appelle maître insatisfait, chercheur affamé, qui crie juste et droit, qu'aucun vent peut éteindre, on n'en a pas. On a des élèves contents d'eux autres, un petit peu noceurs, sans haleine, faciles à acheter. On a des désirs de beauté gros comme des montagnes, mais instables comme les nuages. La vérité: on se décide pas à vieillir, parce qu'on se décide pas à s'unir; on est divisés; on est craintifs; on est chacun dans son coin comme des vaincus. Voilà la vérité.

Pour lui, le pays, notre pays est «une terre à chefs-d'œuvre» où «tout est neuf: l'inspiration, les décors, les sujets, puis notre histoire géante qu'on n'ose pas toucher parce qu'on est paresseux, [... on est] endormis, parce qu'on est indignes du passé». Par la bouche du père, qui incarne la sagesse, il va même jusqu'à écrire:

[...] qu'on est de turbulents écoliers qui découpent des images comiques pour coller dans les livres de classe, par-dessus les beaux poèmes du pays. Pour être fous, non. On est pleins de tours. On parle avec bien des gestes pour remplacer les mots qu'on sait pas: on singe les étrangers; on parade la fierté de n'importe quelle race, excepté la nôtre. On pose des questions, jamais de réponses. Sais-tu que pour punir un Français, on lui cache ses livres? Ici, la même chose, on appellerait ça une récompense.

Pour lui, «on préfère l'escabeau à l'échelle, la colline à la montagne, la parole à l'acte, le conseil à l'exemple, la glissade à la montée, le vulgaire au chef-d'œuvre. On a peur de l'effort. On n'a pas de fierté parce qu'on est ignorants».

Abel Moisson, le «voleur de bois», identifie les principaux défauts des Canadiens:

On ne s'aime pas. On se mange, on se lutte, on se bouscule, on se cogne sur la tête, on se défend de réussir. Un gars qui a les yeux plus hauts que le troupeau, il reçoit un coup de masse sur la tête pour que sa tête soit à l'égalité des autres.

Il croit au vieux dicton «l'union fait la force»:

Si tous les Canadiens voulaient arrêter de mal parler de leurs voisins, arrêter de cracher sur le nom de celui qui est là pour se défendre, arrêter de frapper sur la tête de celui qui grandit, arrêter de se jalouser, arrêter de se darder dans le dos, on serait surpris de la force qui sortirait de nous autres pour des siècles à venir.

Félix Leclerc condamne encore la guerre entre les peuples. Si «la guerre, c'est la souffrance», «un fléau de Dieu, une chose épouvantable, un châtement», c'est, en même temps, «une grande méditation, un retour, dans le fond de nos âmes, à l'ancien, un acte d'humilité en face de notre faiblesse, une occasion d'héroïsme et [...] une terre à germer des saints»! («Pour ceux qui restent»). Car elle peut rendre l'homme meilleur, peut le rendre plus sage, devenir la lumière qui éclaire «pour nous faire honte, pour nous montrer notre laideur, notre médiocrité, notre égoïsme». L'orage que doit subir le huissier, à la campagne, est le symbole lui aussi de la guerre. Le vieux paysan qui a été témoin du désarroi de l'huissier «espère qu'au sortir de la guerre, le monde s'adoucirait, les cœurs se retrouveront, l'agitation cessera». Il regrette toutefois que «l'orage [n'ait] pas été assez long», qu'il ait à peine «commencer à le toucher, à le dompter, à le purifier».

Le conteur chez Félix Leclerc, on le voit par cet exemple, devient souvent moralisateur, didacticien. L'univers des contes d'*Adagio* et des deux autres recueils est presque toujours manichéen: d'un côté les bons, de l'autre les méchants que les premiers s'appliquent à transformer, à rendre meilleurs. Parfois,

trop rapidement, ce qui nuit à la vraisemblance du récit. Abel Moisson change radicalement d'attitude et de conduite après s'être vidé le cœur en présence de Tancrède Labrise qui l'a surpris en train de voler son bois et qui lui manifeste beaucoup de sympathie. La transformation du marguillier Marceau est tout aussi inexplicable dans le même conte. Ainsi en est-il du musicien Hubert Thomas qui accepte de garder son violon après que le luthier Sarto Rochette lui eut raconté, selon la technique fréquente dans le conte, le récit dans le récit, les événements tragiques qui ont mis fin à sa jeune carrière de violoniste non sans avoir triomphé dans son premier récital auquel sa mère n'avait pu assister. Gêné, honteux même, l'artiste reprend son violon qui «n'est plus à vendre» («Violon à vendre»).

Plusieurs commentateurs, au moment de la parution de ses contes, lui ont d'ailleurs reproché «ce ton moralisateur trop évident, qui va à l'encontre même des fins intrinsèques de l'art¹⁰», selon Marcel Raymond. Roger Duhamel décèle le même défaut quand il écrit:

L'auteur a une déplorable tendance à se muer trop aisément en prédicant. La leçon, la morale, si l'on veut de ces récits, je préférerais qu'elle fût impliquée dans la trame des événements, qu'il ne fût pas nécessaire de la traduire dans des phrases qui relèvent davantage du discours que du conte¹¹.

S'il reconnaît que certains récits échappent à ce didactisme, tels «le Traversier», la meilleure réussite formelle de l'avis de plusieurs, «Tanis», «Cantique»..., il n'hésite pas à affirmer que, dans «la Trace» et, surtout, dans «Banc 181», Leclerc se livre carrément à l'édification religieuse et nationale et qu'il manifeste, à son avis, une «conception de l'art [qui] est erronée» et que, ainsi, le conteur n'atteint pas son but».

Félix Leclerc est bien conscient de ce défaut qui, à la longue, peut choquer le lecteur, lui déplaire. Il s'est d'ailleurs expliqué sur le sujet:

10. *Le Choix de Félix dans l'œuvre de Félix Leclerc*, Charlesbourg. Les Presses Laurentiennes, 1983, 79 [1] p. (Collection «de Choix de...», Série A).

11. Marcel Raymond, «Chroniques. Vie de l'esprit. Un recueil de contes. *Adagio*, Félix Leclerc», *l'Action National*, février 1944, p. 161-165 [v. p. 164].

Je comprends très bien ceux qui m'ont reproché ce défaut. On ne connaissait que la morale, que la religion. Il y a beaucoup de religion, mais on ne pouvait faire autrement: c'est tout ce qu'on savait, c'est tout ce qu'on connaissait. J'ai été le Québécois le plus franc qu'il n'y a pas¹².

Ces leçons moralisatrices sont nombreuses dans *Allegro*, recueil de fables en prose qui s'apparente aux contes d'animaux traditionnels dans lesquels le conteur entend, comme le vieux La Fontaine, son maître, se servir des animaux «pour instruire les hommes», pour leur enseigner les grandes lois de la vie. Cette morale a souvent partie liée avec la religion catholique. C'est ainsi, par exemple, que Leclerc entend démontrer, dans «le Rival», que les parents ne doivent pas contrecarrer les projets de leurs enfants qui sont appelés à se donner pour les autres, souvent dans les pays lointains. Poisson d'Or rêve d'apostolat parce qu'il a de l'idéal et une grandeur d'âme que sa mère a déjà notée et qu'elle ne manque pas de révéler à Trembleuse qui pleure d'amour, devant le départ imminent de celui qu'elle aime:

Il cherche le chemin du lac Tibériade
Afin d'être compté dans les filets de Pierre.

Poisson d'Or a entendu et écouté l'appel, alors que la mère a accepté de donner «son fils Poisson d'Or, comme à l'église l'enfant de chœur offre l'encens» («le Rival»). Même fidélité à la vocation dans «Chez les siffleux». À Caboche, la petite mouche des champs, qui rêve de conquérir le monde, à la recherche de la lumière et de l'action de grâce, la mouche à feu, celle «qui avait remplacé les cierges dans la célébration des premières messes en Amérique et qui, avec les étoiles, faisait la relève de la gloire du Créateur pendant le sommeil du soleil; qui se cachait le jour, mai qui passait la nuit dans les solitudes pour guider les insectes égarés», lui enseigne cette vérité:

La lumière est une chose qui pousse à l'intérieur dans les tréfonds de l'âme [...]. Si tu veux posséder la lumière, sois bonne, aime ta patrie, chante ton pays sur place avec la petite voix que tu as et non avec une grosse voix que tu n'as pas.

12. Roger Duhamel, «Des contes d'amour et de jeunesse», *le Devoir*, 11 décembre 1943, p. 8.

Le conteur enseigne encore la fidélité au passé, symbolisée par le clocher paroissial («la Légende des pigeons»), la fidélité à sa vocation terrienne pour la fourmi («Drame dans l'herbe»), la résignation («Sanctus»), la soumission («Chez les mouches»), la détermination et le courage («Dans l'étable»), la souffrance et la mort («le Patriote» et «Coucher de soleil»). Il faut encore se méfier de l'abondance qui détruit souvent les bonnes habitudes et qui conduit à la dépendance, voire à la mort: plutôt que de se remettre au travail, après une période d'abondance, Soigneuse, la fourmi, sert délibérément de proie à un oiseau («Drame dans l'herbe»). Même danger de se laisser perdre par la nouveauté, le progrès. Heureusement, Fale Bleue décline l'invitation de Plumeau, un pigeon tentateur qui l'invite à aller vivre «dans les pigeonniers modernes où les mœurs sont libres», et accepte de suivre les sages conseils de son père («la Légende des pigeons»). C'est aussi grâce à la présence d'un adjuvant, une simple petite mésange, que Naseau Noir et sa compagne, un couple de chevreuils éprouvé par la mort de leur faon, assassiné par un chien de chasseur, reprend courage et goût à la vie. Car, «refuser de vivre, c'est beaucoup d'orgueil», surtout que la vie, leur enseigne la mésange,

C'est une immense vallée avec des créatures dedans [...]. Tout cela appartient à un maître qui fait la loi: naître, respirer, vivre et mourir. Cette loi est obligatoire. Vouloir vivre tout seuls, c'est être malheureux parce que nous sommes si faibles; mais vouloir vivre avec le maître, c'est s'attirer l'amour et être heureux par amour («la Vallée des Quenouilles»).

Il faut être fort dans l'épreuve, témoigner de beaucoup de courage et se soumettre à la volonté du Créateur. Grâce au courage de Monsieur Poilu, un gigantesque ours mort en présence de Peureux et de Pressé, après s'être pris une patte dans un piège, les lièvres ont appris l'art de mourir. L'original, le roi de la forêt, le patriote, se sacrifie pour protéger son territoire menacé par le progrès, l'installation d'une ligne téléphonique: il meurt, le fil d'acier entortillé dans le panache ensanglanté, le cou pelé, le museau déchiré. «La civilisation [...] l'a ligoté et l'a étouffé» («le Patriote»). Quant à la tige de blé, elle est résignée à mourir, car le crapaud, son compagnon, l'a convaincue qu'elle est le pain de demain qui nourrira les hommes et que, ainsi, sa mort

«demeure une autre vie». Voilà qui l'aidera à convaincre sa compagne, effrayée par le drame qui se prépare («Sanctus»).

L'enseignement du conteur se rapproche davantage de l'Évangile dans *Andante*, dernier volet de la trilogie. D'ailleurs, au moins cinq des dix-neuf récits poèmes pastichent des scènes de la vie du Christ: guérison de la femme malade que la foi a sauvée («la Paix soit avec vous»), conversion d'un garde qui a assisté à la mort du Christ sur le Calvaire («le Grade»), conversion de la femme adultère («Ils s'en allèrent chacun chez soi»), la naissance du Christ, racontée par les étoiles qui ont été les témoins du miracle («la Grande Nuit») et de la mort du Christ («Ce vendredi-là»).

Dans *Andante*, plus encore que dans les deux premiers recueils de la trilogie, Félix Leclerc chante les beautés de la nature et, tel le poète, décrit «les moments forts du jeu des jours et des saisons». Il suffit, pour s'en convaincre, de (re)lire «Symphonie de septembre», qui décrit les splendeurs, les merveilles d'une journée de septembre, de l'aube jusqu'à la tombée de la nuit, nuit que seul un «puissant magicien» peut étendre ainsi. Qu'on relise encore «Poème d'automne», «la saison d'enseignement parce que c'est la saison qui donne», et «les Matins» que le poète ramène à cinq couleurs: «les matins d'or de l'automne», «les plus riches» car l'automne est la saison de la récompense; les matins gris qui accompagnent les pluies tristes de l'automne; les matins blancs plus gais parce qu'annonciateurs de la fête des enfants; les matins noirs de l'hiver et les matins rouges du printemps. Et la roue tourne...

La plupart des personnages des contes du recueil sont attentifs aux saisons qui se déroulent sous leurs yeux, à la nature qui se fait belle comme pour se faire plus désirer, pour regretter des déserteurs («la Place du monde»), comme pour forcer les êtres à s'ouvrir les yeux, à garder leur cœur ouvert. Le conteur loue encore le ruisseau qui murmure, l'immensité de la mer qui donne courage et richesse («l'Albatros») ou anéantit toute espérance («le Hamac dans les voiles»), les joies de la vie pour mieux se préparer à la mort, l'ultime récompense («le Triangle»). Félix est certes plus optimiste dans ses premiers écrits que dans plusieurs de ses chansons qui ont une fin tragique, provoquée souvent par le découragement, l'égarement du héros. Chez Félix le conteur,

même une peine d'amour est vite oubliée, car la vie, en définitive, vaut d'être vécue. Et Félix, dans ses contes, rend hommage à la vie en mettant en scène des habitants qui agissent, donc qui «parlent peu», des habitants qui sont occupés «par la vie, l'ordre, le normal». Si l'homme est un loup pour l'homme, ici «l'homme ne peut se passer de l'homme» («la Place du monde»), comme il n'a pu se passer de Celui qui lui a tracé la voie en se réincarnant, cet Être qui est à la fois «le paratonnerre, l'inchangéable, le fidèle, l'éternel pétrisseur des mottes qui fournit le pain et le vin».

Les qualités du contenu

Les contes de Félix Leclerc nous mettent en présence d'un conteur qui maîtrise bien toutes les techniques de son art. Une mise en situation rapide, une phrase même suffit pour capter l'attention, pour créer l'atmosphère. «À l'âge de trois ans, il lui était arrivé un malheur» écrit le conteur au début de «Tanis». Le conte ne raconte pas ce malheur en détail: il ne fait que l'évoquer pour, plutôt, s'attarder aux conséquences de ce malheur. Ou ce défaut de «Cantique»: «Il était venu au monde comme les autres enfants». Cantique, «le fou du village», se démarque, non par son arrivée dans le monde, mais par «quelque chose dans sa tête [qui] n'allait pas bien». Le conteur, par petites touches, s'attardera à lever le secret sur ce personnage nettement défavorisé, devenu la risée du village, mais combien malheureux d'être forcé à fuir dans les bois pour cacher son malheur et pleurer sa peine, pour oublier «la laideur de la vie» et la dureté des hommes.

Parfois, Félix Leclerc prend le temps de préciser clairement les lieux et l'époque du drame qu'il veut raconter: «C'était le 23 décembre, cinq heures du soir», comme dans le conte traditionnel («Pour ceux qui restent»), «Quelque part en Abitibi, bien loin, ce soir dans le nord, plus loin que la tempête de neige» («Norbert»). Tout y est pour nous préparer à lire le journal de ce jeune capitaine terrien qui a émigré sur les terres neuves du Nord, pour recommencer l'œuvre de ses ancêtres. «Ce matin-là, le postillon glissa une lettre dans la boîte au pied du chemin et partit sans prendre le temps de baisser le couvercle, comme s'il jetait des mauvaises nouvelles» («Par intérim»). Le conte se développera en dévoilant le contenu de la lettre et la mission con-

fiée au destinataire. Sans se perdre dans les détails inutiles, car le conte souffre d'un trop long développement.

Si, contrairement à plusieurs conteurs traditionnels, Félix ne recourt pas souvent dans ses contes au procédé de délégation de la narration, il sait par contre se faire poète. Jamais, jusque-là, un conteur n'avait réussi à traduire par des mots simples, sans recherche, des mots de l'oralité, souvent, une belle émotion, une belle sensibilité. Félix Leclerc se révèle déjà, dans ses premiers écrits, le poète qu'il deviendra par la suite, le grand chantre de la nature et de son île, microcosme de son pays. Si on a pu lui reprocher, au moment de la parution de ses contes, quelques expressions et tournures qui conviennent davantage à la langue parlée — n'oublions pas que les contes ont d'abord été écrits pour être dits à la radio —, on n'a pas assez insisté sur les beautés de cette langue, simple, originale, attachante, à l'image de la plupart des personnages et de Félix lui-même. Peu de conteurs québécois ont accordé, comme Félix Leclerc, tant d'importance au rythme, à la musicalité. Relisons le début du «Voleur de bois».

Les pins de la forêt, plus grands que les bouleaux, voyaient dans le nord la bourrasque s'avancer. Serrés les uns contre les autres, les pins mêlaient leurs cheveux pour protéger les arbres plus petits. C'était décembre. Décembre, le mois des bourrasques, apportant le père Noël et son sac plein de jouets, de surprises, de rubans et de souhaits; apportant aussi le père Hiver et un sac plein de maladies, de rafales, de froidures et de tristesses.

À grands coups de tourbillons, le vent mordait les corps nus, et les champs dévêtus offraient leur dos à la nature en colère. Tout au bord de la forêt, il y avait une cabane de pauvres. Là vivaient un voleur de bois et son garçon, et trois chiens misérables étendus entre deux grabats, et un poêle. Seuls près des arbres, les deux hommes attendaient la pointe du jour, sans dormir. Le plus jeune toussait, le plus vieux écoutait l'hiver: et l'hiver par dehors léchait les murs de la cabane et soufflait du froid par les fentes.

Tout y est. D'abord l'environnement immédiat: la forêt esquissée à grands traits, comme un peintre qui travaille à grands coups de pinceaux. Mais une évocation qui n'en est pas moins poétique et suggestive par l'image des cheveux des pins qui se protègent les uns des autres. Idée d'entraide ici, fréquente chez Félix Leclerc, non seulement dans ses contes, mais dans toute

son œuvre, dans ses chansons aussi. Pensons au «P'tit Bonheur», par exemple, à «Mon fils»... Puis variation sur la température. Décembre! Le mois des cadeaux, donc de l'amour, mais aussi des malheurs, de la misère, évoqués non sans poésie. Puis, le rudimentaire habitat des deux personnages autour desquels se déroulera le drame. Deux pauvres êtres réduits à voler pour survivre. Tout est prêt pour émouvoir le lecteur, pour le toucher profondément. Car le conte peut, s'il est mené avec art et talent, émouvoir et toucher l'âme. Félix Leclerc l'a maintes fois prouvé, avec simplicité et humilité.

Le chantre de l'île a laissé une série de contes qu'on a délaissés quelque peu aujourd'hui, sous prétexte sans doute qu'ils étaient dépassés, comme les contes idéologiques (ou terroiristes) du début du siècle. Une relecture de la trilogie du conteur Félix Leclerc révèle pourtant qu'ils ont résisté à l'usure du temps parce qu'ils chantent les lois de la nature et de la vie humaine. Certaines valeurs, il est vrai, ont changé en raison de l'évolution de la société québécoise depuis près de cinquante ans. Même si ces récits ne traduisent pas cette évolution, ils ne sont pas devenus pour autant folkloriques. Il y aurait certes une intéressante étude à faire sur la vision du monde de Félix Leclerc qui nous éclairerait sur la société de l'époque, une société troublée par la guerre qui croyait encore en la vie et aux valeurs qu'elle véhicule. N'y a-t-il pas une grande espérance qui se dégage de la plupart des contes de la trilogie?



Des trouvailles dégoûtantes et des découvertes merveilleuses

par ROSAIRE MORIN

Les lecteurs s'intéressent

La revue est en excellente santé. Plusieurs indices le démontrent. Des abonnés s'informent du coût de l'annonce. Des numéros supplémentaires sont demandés. Un lecteur nous laisse savoir qu'un legs en faveur de *L'Action Nationale* est inscrit dans son testament. Un ami franco-ontarien, âgé de 76 ans, vient de prendre une police d'assurance de \$10 000 sur sa vie et il désigne la Ligue comme bénéficiaire. Les renouvellements atteignent un niveau très élevé. Les dons à la Fondation Esdras-Minville sont spontanés et généreux.

Plusieurs abonnés écrivent, applaudissent, félicitent et grognent parfois. Ces dernières réactions sont heureuses et nécessaires. Deux professeurs d'université demandent s'ils peuvent écrire dans nos pages. Un instituteur nous fait parvenir un texte fort intéressant que nous reproduirons en avril. Un de nos amis suggère l'idée d'un comité constitutionnel de la survivance française. Un autre juge que je ne suis pas assez «péquiste». L'opinion des lecteurs s'exprime. C'est un signe de santé pour la revue.

Tous, ensemble, coopérons seuls

Un lecteur au style coloré nous parle des «lilliputiens nationaux et des brasseurs de gélatine nationale. Dans cet univers de grenouilles et de têtards, écrit-il, tout le monde veut récupérer les bonnes idées. Tout le monde se surveille, tente de s'emparer de la tête du peloton et de gagner la course tout seul pour monter sur le podium de l'histoire».

Ces remarques traduisent l'absence de cohésion entre Canadiens-Français. Chacun s'engage dans son sentier, à la Robinson Crusoë. Nous sommes dispersés, éparpillés aux quatre coins du Québec et du Canada... sans point de ralliement véritable et sans doctrine nationale qui amenuiserait le culte des personnalités... Les vedettes donnent des coups d'épée dans l'eau. Elles se battent à la mode de Don Quichotte, pour la gloire. *Ad honores!* Elles utilisent les méthodes des années '50. Elles s'y complaisent. Elles demandent de tout changer, mais elles ne changent rien dans leurs habitudes, dans leurs stratégies et dans leurs tactiques.

À l'heure où nous aurions besoins de fraternité et de solidarité, nous sommes satisfaits de nous-mêmes et résolus de continuer à nous parler «entre nous». Il ne faut pas, pour aucune considération, admettre dans notre chapelle une figure étrangère. Ce serait un sacrilège et le risque de devoir modifier des comportements confortables. Dans ce contexte, le Québec français connaîtra dans 20 ans des problèmes encore plus graves que ceux d'aujourd'hui.

La femme au foyer

Au nombre des lettres reçues, je choisis celle d'un maraîcher qui me reproche de ne pas accorder assez d'attention au rôle de la femme au foyer. J'extrai quelques paragraphes.

«C'est à la maison, écrit-il, que la femme peut remplir idéalement son rôle spécifique de la formation de l'homme de demain. Le monde crève actuellement du manque de cet amour quotidien qui modèle le mari, les enfants, la famille et que, seule, la femme, par les garderies, peut leur prodiguer.»

Après quelques autres réflexions, notre correspondant continue: «La femme a fait des études? Quel champ d'action, quel

foyer d'épanouissement lui offre la maison où elle peut déployer ses talents d'éducatrice, de pédiatre, d'infirmière, de psychologue, d'animatrice, de chef cuisinier, de diététicienne, de décoratrice, de paysagiste...

Quelques autres commentaires suivent et tombent cinglantes les lignes suivantes: «Si l'homme dans le passé a fauté gravement en exploitant sa compagne de façon éhontée et en lui refusant toute collaboration à son épanouissement comme femme, ce n'est pas une raison pour que la femme, à son tour, répétant les mêmes déviations, en devienne la pauvre caricature»...

Et notre homme termine par une suggestion pratique. «Pourquoi pas l'octroi d'une subvention tangible à la femme au foyer qui valoriserait son rôle irremplaçable dans la famille et la société?»

Tout en appuyant cette proposition formulée en ces pages à quelques reprises, je crois nécessaire de rechercher des aménagements pour concilier travail et famille: temps partagé, horaire flexible, allocations familiales majorées, congés généreux de maternité, services de garde de qualité, fiscalité familiale, etc.

Des anniversaires et des activités

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke fêtait récemment son 50^e anniversaire de fondation. Le doyen des anciens présidents de cette société diocésaine est nul autre que le directeur de *L'Action Nationale*, notre bon ami Gérard Turcotte. Les noces d'or de la SSJB ont été couronnées de succès. Nos meilleurs vœux pour vos activités!

Un peu d'histoire

Le 1^{er} mars 1633, le cardinal Richelieu nomme Samuel de Champlain son lieutenant en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et il lui accorde de très grands pouvoirs.

Le 2 mars 1699, D'Iberville pénètre dans le Mississippi avec deux frégates (non nucléaires), la «Badine» et le «Marin», et il entreprend la colonisation de la Louisiane en établissant le fort Maurepas.

Le 4 mars 1663, mourait Guillaume Couillard, époux de Marie-Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert. Le défricheur Couillard fut le bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu et il fit aussi le don du terrain sur lequel s'élève la Basilique.

Le 8 mars 1870, Mgr Taché, revenu du concile du Vatican à la demande du gouvernement canadien, réussit à calmer les Métis qui s'opposaient à la vente des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien, mais quelques années plus tard, sur ces terres et à cause d'elles, Riel sera pendu.

Le 11 mars 1848, Lafontaine et Baldwin était appelé à diriger le gouvernement de l'union législative. Lors de la session qui suivit, lord Elgin y prononça, pour la première fois, le discours du trône en anglais et en français.

Le 14 mars 1835, Antoine-Olivier Berthelet, philanthrope canadien-français, fait don d'une maison, rue Sainte-Catherine, à Madame Gamelin, fondatrice des Sœurs de la Providence, pour y loger ses infirmes.

Le 17 mars 1810, le gouverneur Craig (quel bonheur que le nom de cette rue soit disparu de la toponymie de Montréal) commande à une escouade de soldats de s'emparer de tout le matériel du «Canadien». Deux jours plus tard, il fait emprisonner Bédard, Taschereau, Blanchet et l'imprimeur Lefrançois. Bédard et Blanchet, en prison, sont réélus aux élections.

Le 19 mars 1637, le canon de Québec annonce la fête qui consacrera le choix de Saint Joseph comme premier patron du Canada.

Le 26 mars 1814, le lieutenant-colonel Salaberry est décoré de l'ordre du Bain et une médaille est frappée pour immortaliser la victoire des 300 Voltigeurs canadiens-français qui ont arrêté la marche de 7 000 Américains contre Montréal. Aujourd'hui, monsieur Mulroney annule la victoire de Châteauguay en ouvrant toutes grandes aux Américains les portes du Canada.

Les premières rues de Montréal

Le 12 mars 1672, le premier arpenteur de la Nouvelle-France, Bénigne Basset, et l'abbé Dollier de Casson tracent les premières rues de la ville de Montréal. La rue Notre-Dame est dédiée à

Marie, dame de l'Île et patronne des habitants. La rue Saint-Pierre honore Pierre Gadbois, le premier concessionnaire de terre à Montréal. La rue Saint-Paul rappelle le nom de Paul de Maisonneuve. La rue Saint-Jacques porte ce nom en souvenir du patron de monsieur Olier, le fondateur de Saint-Sulpice. La rue Saint-François est ainsi désignée du nom du patron de Dollier de Casson.

Le même jour, Basset et de Casson tracent aussi le parcours de la rue Calvaire du nom de religion de la sœur de M. de Casson. La rue Saint-Gabriel est nommée en l'honneur de Gabriel Quélus et de Gabriel Souart. La rue Saint-Lambert porte le nom du héros Lambert Closse. La rue Saint-Charles rappelle le nom de Charles d'Ailleboust des Musseaux dont elle traversait la terre. La rue Saint-Joseph est aussi tracée en cette journée du 12 mars 1672; elle porte aujourd'hui le nom de Saint-Sulpice.

La qualité de l'environnement

Les problèmes de pollution abondent, la décroissance des ressources devient inquiétante et les solutions sont rares. Le ministère de l'Environnement n'est pas outillé pour apporter les solutions. Les ressources humaines et financières sont déficientes.

À titre d'exemple de l'incapacité du ministère, les BPC de Saint-Basile sont encore dans l'entrepôt de Saint-Basile, au moment où ces lignes sont écrites. Ils devraient déjà être brûlés depuis longtemps à l'incinérateur de Swan Hill, en Alberta. Les négociations se font à pas de tortue...

À quelques milles de Saint-Basile, une entreprise s'amuse avec la santé de la population et la qualité de l'environnement. La compagnie Erco de Varennes a vendu à des fins de remblayage des centaines de milliers de tonnes de scories empilées sur ses terrains. Ces matières émettent des rayons gamma dangereux qui dépassent les normes. Très tardivement, le ministère de l'Environnement est intervenu, a interdit la vente, mais il ne propose aucune solution pour disposer de ces sous-produits dangereux. Un dossier à suivre.

Et le dossier environnement est explosif. Les pneus de Saint-Amable et de Franklin et les 600 sites de déchets répartis aux quatre coins du Québec constituent toujours une menace pour la

santé et l'environnement. Maintenant que le feu de Saint-Basile est éteint, on dirait que les médias et les hommes publics ont oublié qu'un sinistre peut survenir à Gentilly, à Shawinigan, à Rimouski, un peu partout au Québec. Même les écologistes semblent ne pas vivre avec la même intensité. Faudra-t-il une autre catastrophe pour relancer le débat?

L'Institut Armand-Frappier

Le gouvernement du Québec était prêt à se mouiller pour sauver les Nordiques menacés d'être dirigés par de méchants Anglais de l'Ontario. Mais il est demeuré indifférent devant le projet de vendre les principales activités commerciales de l'Institut Armand-Frappier aux Laboratoires Connaught de Toronto. La vente s'annonçait au rabais: \$1,5 million, soit un plat de lentilles. Non seulement le gouvernement est demeuré indifférent, mais il a permis à l'Université du Québec et à l'Institut de court-circuiter le Fonds de Solidarité du Québec et de lui imposer Connaught comme maître d'œuvre. Notre expertise doit-elle toujours servir au «track record» de Toronto?

Les bâtons et les rondelles de hockey ont intéressé davantage les hommes d'affaires que les vaccins nécessaires à la santé. Les entrepreneurs qui peuvent conquérir le monde n'ont pas compris que le bien-être de la population québécoise serait mieux protégé si les Québécois contrôlaient la production et la distribution de vaccins qui peuvent immuniser les hommes et les femmes de chez nous, notamment nos enfants et nos vieillards. Prévenir certaines maladies n'a pas préoccupé les financiers de St.-James Street. Pour eux, la recherche scientifique en ce domaine semble moins importante que les Nordiques.

Heureusement, le Fonds de solidarité des travailleurs est intervenu. Il a déposé une offre d'achat. La réponse de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec acceptera-t-elle de conserver au Québec cet important secteur de recherche? Il faudra suivre ce dossier. En attendant, chapeau bas et félicitations au Fonds de Solidarité des Travailleurs et à Louis Laberge, le président de la FTQ.

Numéro 1 dans le monde

La déréglementation désordonnée de l'économie va créer un déséquilibre démesuré. Les riches vont s'enrichir davantage et les pauvres s'appauvriront sans cesse. La course au trésor aboutit à la rationalisation, à la normalisation, à la standardisation. L'issue inévitable conduit à la concentration, à la centralisation, c'est-à-dire à la fusion des entreprises. Les années '90 vont voir s'accélérer le gigantisme. Certaines compagnies vont atteindre une taille colossale, éléphanterque; leur puissance sera excessive et leurs tactiques souvent monstrueuses.

Déjà, les 25 plus grandes entreprises canadiennes contrôlent plus de 1 000 compagnies. Un centième de un pour cent des entreprises possèdent 45 pour cent de tous les actifs. Leurs bénéfices ont augmenté de 190 pour cent de 1976 à 1986. Inutile de dire que l'influence de ces géants est considérable. Ils exercent un contrôle sur les prix et la qualité des services. Ils façonnent les goûts et les attitudes des consommateurs. Ils agissent sur les législations et les politiques gouvernementales. Ils pèsent lourd sur les comportements des médias.

Pendant que les grands se conduisent comme les maîtres, d'autres entrepreneurs se gonflent comme la grenouille de La Fontaine et ils deviennent vite du chiendent inutile. Pendant un temps, ils font beaucoup de tapage; ils veulent soulever les nuages, mais il s'aperçoivent un bon matin que les loups les ont mangés. Dans le royaume des grands, seuls les plus affamés survivront.

La poussée la plus récente de cette tendance a réuni sous un même toit Imperial Oil et Texaco Canada. Le 19 janvier, pendant la nuit de jeudi à vendredi, les représentants du gouvernement fédéral ont examiné la transaction. Il s'agit pour eux d'un petit contrat. L'entente n'implique que \$4,9 milliards. Esso ne contrôlera qu'un tiers du marché canadien. Mais Esso pourra rationaliser, fermer des stations de service, mettre à la porte des centaines d'employés et augmenter le prix de l'essence tout doucement, sans que la hausse ne soit trop apparente.

Une autre opération de grand style est survenue. Les Compagnies Molson ont acquis Carling O'Keefe, filiale de Elders XI d'Australie. On a voulu créer «un joueur majeur à l'échelle

mondiale». Les Brasseries Molson deviennent le premier brasseur au Canada, le sixième en Amérique du Nord et le vingtième au monde. La compagnie pourra maintenant profiter du libre-échange, les amateurs du Canadien continueront à boire de la Molson et ceux des Nordiques se régaleront avec l'O'Keefe, même si une brasserie ne pouvait devenir propriétaire de deux équipes de hockey. Le hic: 1 500 employés perdront leur emploi, dont 450 au Québec. Quelle importance! Les profits d'abord! disent les financiers!

Une autre fusion réunit Wardair à Canadien. 1 500 employés perdront leur emploi. Malgré cette rationalisation... une hausse de tarifs est prévue. Cette augmentation est inévitable. Le Canada ne compte plus que deux grands transporteurs aériens qui s'entendent comme deux larrons pour augmenter leur rentabilité.

Une autre opération de rationalisation, quoique de moindre envergure, a vu la compagnie de la Baie d'Hudson acquérir le magasin Simpson. Nombre d'employés ont appris par la radio que Simpson fermait ses portes le 28 janvier. 600 personnes ont perdu leur emploi. Non syndiquées, elles ont été traitées comme de vieilles chaussettes.

Une transaction qui fait mal à l'économie francophone est celle qui cède le Groupe Commerce et la société d'assurances Bélair à des intérêts néerlandais, la Nationale-Nederlanden. Commerce et Bélair représentaient l'un des plus grands groupes d'assurances IARD au Québec. Leurs revenus en primes s'élevaient à \$263 millions en 1987. Désormais, les primes versées à Commerce et Bélair seront administrées par une société qui est présente dans une vingtaine de pays et qui possède déjà au Canada The Halifax Insurance Company de Toronto, Western Union Insurance Company de Calgary, ainsi que Halifax Life Insurance Company et NN Financial of Canada. Monsieur Mulroney et monsieur Bourassa n'ont probablement pas d'opposition à ce que les épargnes des francophones soient réinvesties aux États-Unis. Ainsi, la libre concurrence l'exige. Les Américains viendront investir chez nous, mais la recherche et les centres de décision seront aux États-Unis. Maudit qu'on est fou! Et dire qu'avec le temps, on en perd. Jean Lesage, au moins, ne s'était pas lavé les mains à la Ponce-Pilate, dans le dossier de l'Industrielle.

Sa Majesté la langue française

Jacques Renaud enterrait la nation canadienne-française en un seul paragraphe, dans *Le Devoir* du 3 janvier 1989, p. 13. L'oraison funèbre était simpliste et sans pompe.

«Le Québec devrait s'unifier, écrivait cet écrivain, à partir de la valeur que représente l'idée de droits égaux et il faut parvenir à éliminer l'équation Québécois-francophone ou Québécois-Canadiens-français.» En quelques mots, l'autodétermination d'un peuple est radicalement réglée. La nation canadienne-française n'existe plus. Elle doit oublier son origine, son histoire, sa culture, sa langue. Conrad Black est «crûment» dépassé...

Le discours anglophile est direct, sans artifice. Il faut exterminer cette race française qui ne veut pas mourir. Déjà, elle a perdu la foi de ses ancêtres. Désormais, si sa langue n'est plus nécessaire, elle adoptera assez rapidement le parler de Shakespeare. La recette est magique. Même avec la Loi 101, deux immigrants sur trois s'intégraient au Québec anglais. Hors Québec, les deux tiers des francophones se sont déjà assimilés. Les Franco-Américains ont été engloutis par la force d'attraction de l'anglais.

Dans ce processus des transferts linguistiques, inexorablement, nombre d'Anglo-Canadiens pèsent à fond sur l'accélérateur pour noyer les Français du Québec. Désormais, il ne suffit pas que les institutions, l'État, les tribunaux et les services de santé, soient bilingues. La Loi fédérale C72 risque de s'appliquer au Québec, le gouvernement Bourassa n'étant pas intervenu assez fermement. Cette loi fédérale établira le bilinguisme dans les municipalités, les commissions scolaires, les syndicats et les entreprises. En ce moment, la langue anglaise redevient la langue vivante dans un grand nombre d'usines et de bureaux.

La Loi 178 s'inscrit pour le moment dans ce sillon, avec un français de façade. 95 pour cent des commerces du Québec pourront afficher dans les deux langues à l'intérieur. Le cœur des affaires pourra se traiter dans les deux langues là où le nombre des francophones le justifient... mais le français demeurera sur le trottoir dans un grand nombre d'entreprises et d'institutions dirigées par des anglophones. La mise en place du libre-échange

présentera d'autres excellentes occasions d'augmenter la présence de l'anglais dans les affaires. Ainsi, avec le bilinguisme qui se généralise, on est certain d'éliminer le français avec le temps et de le confondre au pan-canadianisme du multiculturalisme.

Certes, comme le disait l'ex-ministre French qui a démissionné après avoir gagné la bataille de l'anglais sur l'affichage intérieur, la langue anglaise «n'est pas une plaie», mais elle est la langue dominante au Canada et en Amérique du Nord. Neuf provinces sur dix sont anglophones et elles ont assimilé et elles assimilent encore les francophones qui y sont domiciliés, sans leur accorder le dixième des privilèges dont jouissent les anglophones du Québec.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un peuple de culture française voit sa survie menacée par la force de frappe de 250 millions d'anglophones. S'il accepte de suivre le courant de la moindre résistance, il perdra sa langue au fil des années, à l'instar de tant de peuples qui ont connu ce cheminement de l'extinction. Vivre en français au Québec est la seule hypothèse qui peut assurer la survivance d'un groupe français en Amérique du Nord. C'est la seule façon de faire comprendre aux immigrants qu'ils s'établissent, non pas au Canada anglais, mais dans un État français.

Une telle orientation ne devrait soulever la colère ni du Canada anglais, ni des anglophones du Québec. Ces messieurs oublient qu'on a banni l'an dernier la langue française en Saskatchewan et en Alberta. Ils oublient que 14 États américains ont décrété l'anglais comme seule langue officielle sur leur territoire, afin de mieux assimiler les immigrants hispanophones. Ils oublient aussi que le Mexique vient de décréter l'espagnol la seule langue d'affichage dans le District fédéral de Mexico, pour se protéger contre l'influence américaine. Nous, nous devrions nous laisser tondre comme des moutons.

Dans tout ce débat, il est important de revenir à la case de départ. Au nom des droits individuels, peut-on nier le droit de vivre d'un peuple? C'est la question fondamentale que madame Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, posait dans *Le Devoir* du 5 janvier 1989: «C'est souvent, disait-elle, l'existence même des droits collectifs qui permettent aux droits individuels de s'expri-

mer.» Elle ajoutait que «la valorisation à l'extrême des droits individuels mène à la loi de la jungle où, sous prétexte de liberté absolue, les plus forts dominent les plus faibles». Elle terminait son propos en espérant que l'année 1989 sera «l'année des droits collectifs des francophones de vivre en français dans leur pays».

Nos amis d'Alliance-Québec et d'ailleurs reconnaissent-ils le droit d'un peuple à disposer de lui-même? Acceptent-ils que le Québec a le droit de protéger le plein épanouissement de la culture française? Cette décision politique du droit d'une société française au Québec ne peut être soumise à la règle de la majorité anglophone canadienne. Si cette orientation est refusée, si la société distincte disparaît au fond du Lac Meech, il faut sortir très vite de la Confédération, et plus vite que ça, ça presse.

Les États généraux et la langue française

Nombre de personnes rêvent d'organiser les États généraux de la langue française. Dans l'attente de ce qui peut surgir et des aspirations qui seront exprimées, jetons un coup d'œil en arrière et relisons la résolution des États généraux du Canada français sur la langue française.

Le 25 novembre 1967, à la Place des Arts, les États généraux du Canada français votaient une résolution sur «Le statut de la langue française». 821 délégués du Québec se déclaraient en faveur de la résolution ici reproduite. 22 délégués s'y opposaient et 28 s'abstenaient de participer au vote. Ainsi, 94 pour cent des délégués québécois favorisaient la politique proposée. C'est là un consensus dont monsieur Bourassa est jaloux.

Vingt-deux ans après cet événement, où en sommes-nous? Le gouvernement Bertrand a perdu le pouvoir avec sa Loi 69; le gouvernement Bourassa a été terrassé avec la Loi 22; le gouvernement Lévesque avait voté la Loi 101; le gouvernement des juges a réduit en lambeaux cette charte de la langue française; le gouvernement Bourassa lambine et se traîne les pieds depuis trois ans pour accoucher d'une Loi 178 dont personne ne veut.

À gauche, vous retrouvez la résolution de 1967; à droite, quelques commentaires.

La résolution de 1967:

«Le statut de la langue française

Le parlement du Québec doit adopter des mesures radicales et concrètes pour imposer, dans les faits, l'usage généralisé du français.

L'anglais ne doit pas être enseigné au niveau primaire dans les écoles du Québec, sauf dans les écoles de la minorité anglophone

Dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde doit être facultatif et il doit se faire à partir du niveau secondaire.

Le Québec doit établir le français comme seule langue officielle dans les organismes qui relèvent directement ou indirectement de son autorité: ministères, régies, sociétés d'État, conseils municipaux, commissions scolaires...

Les conseils municipaux et les commissions scolaires à majorité anglophone pourront utiliser la langue anglaise en plus du français pendant une courte période d'adaptation.

Le gouvernement du Québec doit s'employer à re franciser intégralement la toponymie du Québec, compte tenu de l'apport des groupes humains autochtones et de certains événements historiques et, dans l'avenir, le recours au français doit être la règle constante dans la toponymie, sous réserve des usages de la courtoisie internationale.

Tout affichage sur la voie publique et tout texte mis à la disposition du public doivent être faits en français. On pourra ajouter une autre langue à la condition que le français soit prioritaire.

L'État québécois doit obliger toute entreprise ayant affaire au public à ne garder à son service que des personnes s'exprimant convenablement en français.

L'État québécois doit prendre les moyens législatifs appropriés pour que le français soit la langue de travail dans l'industrie et dans les affaires.

Après 22 ans

un statut ambigu

en 1989, aucune mesure radicale et peu de règles concrètes

l'enseignement débute en 4^e année, et parfois en 1^{ère} année du primaire

échec et mat

le gouvernement des juges a décidé le contraire

le français y est peu utilisé et l'adaptation est d'une durée éternelle

un effort a été accompli

l'unilinguisme anglais existe encore

le bilinguisme ne respecte pas la priorité du français

même des ministères du Québec violent cette disposition

dans de grandes entreprises anglophones, l'anglais est encore la langue du travail

La minorité anglophone pourra disposer, à tous les niveaux, d'institutions d'enseignement publiques à condition qu'elles soient bilingues.

La mainmise des anglophones sur les écoles et sur les classes des autres minorités linguistiques doit cesser immédiatement.

Les Néo-Québécois, les Esquimaux et les Indiens ont droit au niveau primaire à des classes publiques françaises avec enseignement de leur langue maternelle là où un nombre suffisant de parents le désirent.

Tout organisme fédéral, confédéral, d'union canadienne ou autre devrait être entièrement bilingue. Dans la fonction publique, dans leurs organismes, des secteurs français et anglais devraient être créés selon les régions desservies et on devra exiger une connaissance convenable des deux langues de la part des fonctionnaires et des employés aux échelons administratifs.»

Vingt-deux ans après l'adoption de cette résolution, malgré toutes les batailles qui ont été conduites depuis, le Québec fait face à l'unilinguisme anglais du libre-échange, à l'équivoque indéfini du Lac Meech, au patinage à reculons de monsieur Bourassa, à la politique du multiculturalisme de messieurs Trudeau et Mulroney, au bilinguisme de la Loi C-72 et de la Loi 132 et au visage anglais de la Cour suprême.

C'est le cas de le dire: nous tournons en rond comme un chien qui court après sa queue. Le problème subsiste toujours. Il crée des tensions sociales permanentes. Avons-nous utilisé les bonnes stratégies dans la conduite de nos combats? Nos actions ne semblent pas avoir été très efficaces et nous continuons la lutte avec les mêmes armes, les mêmes limitations et les mêmes personnes. «Entre nous», nous nous parlons...

400 000 Québécois ne parlent pas le français

En 1986, selon Statistique Québec, 84,6 pour cent des Québécois sont de langue maternelle française, incluant 3,2 pour cent de personnes qui ont déclaré le français et une autre langue maternelle.

l'anglais est prioritaire dans la plupart des institutions anglophones

la mainmise existe encore sur un grand nombre d'étudiants néo-québécois

ce vœu a été l'objet de promesses électorales

encore la semaine dernière, un fonctionnaire me répondait dans la langue de Shakespeare.

Par contre, 12,1 pour cent des Québécois déclarent, entre autres, l'anglais comme leur langue maternelle (dont 3,7 pour cent l'anglais et une autre langue), mais 14,2 pour cent des Québécois ont déclaré l'anglais leur langue d'usage. 6,0 pour cent ont affirmé une langue maternelle «autre». L'attraction de l'anglais est imposante. Alors que les Québécois d'origine britannique représentent quelque 9 pour cent de la population, ils voient 14,2 des personnes adopter l'anglais comme langue d'usage. Les transferts linguistiques favorisent encore la minorité anglophone.

Malheureusement, et sans protestation de notre part, la Statistique fédérale a modifié la formulation des questions relatives à la langue maternelle. Au lieu de la première langue parlée, un citoyen peut désormais faire une déclaration multiple et indiquer plusieurs langues maternelles. C'est là une façon de voir du multiculturalisme. Heureusement, 3,7 pour cent seulement des Québécois ont déclaré plus d'une langue maternelle. Il n'en demeure pas moins que la comparaison historique devient plus difficile.

Mais la statistique nous permet quand même d'observer que plus de 400 000 Québécois ne parlent pas la langue de la majorité, alors que 35 pour cent de la population parlent à la fois l'anglais et le français.

Nonobstant la chasse aux sorcières

Au Canada anglais, un peu partout, ça grenouille et scribouille. Certains magiciens tentent de nous envoûter. Quelques sorciers provoquent des orages qui nous tiennent réveillés. Pour leur part, les hommes politiques varient à tel point qu'il est difficile de s'y fier. D'un événement à l'autre, on a peine à les reconnaître.

Monsieur Mulroney, qui a enfanté la société distincte, juge indécent et immoral le recours à la clause «nonobstant» qui vise à protéger le caractère fondamental de la différence québécoise. Monsieur Turner demande de convoquer les provinces et de les mettre au pas. Monsieur Broadbent considère que le Québec brime la liberté de sa minorité anglophone. Le concert fédéral présente un chœur cacophonique dont les personnages oublient l'histoire de ce pays.

Le festival des provinces n'offre pas une meilleure audition. Monsieur David Peterson regrette que le Québec ait utilisé la clause dérogatoire, alors que la loi ontarienne sur les services en langue française comporte une telle disposition. Monsieur Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick, délibère, calcule, rumine et espère une entente constitutionnelle parallèle qui coulerait la société distincte dans le fond du Lac Meech. Monsieur Gary Filmon du Manitoba a d'abord retiré la résolution d'appui au Lac Meech en guise de représailles contre le «nonobstant» et il demande maintenant que la Cour suprême définisse la portée du caractère distinct de la société québécoise.

Le bombardement anti-nonobstant que subit le Québec n'a pas sa raison d'être. La clause dérogatoire a été demandée par les provinces de l'Ouest dans la nuit des longs couteaux. Elle a été arrachée au gouvernement Trudeau contre l'acceptation de la charte des droits, afin de protéger les compétences des provinces. La clause est légale. Elle s'inscrit dans l'exercice des pouvoirs légitimement reconnus aux parlements des provinces par la loi constitutionnelle de 1982. Elle est même l'une des hypothèses reconnues dans le jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage.

Personne n'a protesté contre l'usage de la clause «nonobstant», lorsqu'elle a été appliquée pour garantir l'aide aux étudiants ou aux agriculteurs ou pour protéger les droits historiques des catholiques et des protestants en matière d'enseignement. Personne n'a protesté, lorsque l'Ontario et la Saskatchewan l'ont utilisée. Mais la société distincte du Québec ne semble pas jouir des mêmes droits et des mêmes privilèges. Est-ce cela, notre différence?

En dépit de l'opinion de monsieur Mulroney qui juge cette clause «immorale», le Québec doit se prévaloir de la protection de la clause dérogatoire, chaque fois qu'une législation du Québec est menacée par l'épée de Damoclès de la Cour suprême qui interprète selon les règles définies par les autres, en l'absence du Québec. En tout temps, l'Assemblée nationale qui agit à l'intérieur de ses pouvoirs constitutionnels doit protéger sa pleine compétence dans tous les domaines qui sont les siens, y compris celui de la langue, malgré l'existence dans la Constitution canadienne d'une Charte des droits et d'une Cour suprême qui bafoue

littéralement la compétence des provinces, particulièrement celle du Québec.

L'affichage, un symbole?

L'affichage a valeur de symbole. Il ne possède pas de valeur matérielle appréciable, mais est le signe visible de la présence du français au Québec. Cela, les Québécois de langue anglaise devraient le comprendre. L'affichage est devenu pour les Canadiens-Français ce qu'est le drapeau pour un peuple normal.

Le français dans l'affichage ne doit pas être interprété comme la négation des privilèges dont jouissent les anglophones du Québec. Cette affirmation du français ne s'oppose pas aux autres langues ni aux autres groupes ethniques. Depuis quand occuper sa place, c'est prendre la place des autres? Depuis quand le droit de la conquête oblige-t-il un peuple à demeurer pour l'éternité rampant, soumis et servile? Depuis quand un peuple doit-il demeurer *ad vitam eternam* minoritaire, colonisé, dépendant, assujetti et dominé?

Dans le cheminement de notre peuple vers l'exercice de son droit à l'autodétermination, il importe que la langue française soit au Québec la langue de l'État, du travail, des affaires et, il va de soi, de l'affichage commercial. Sans cette affirmation, il n'y a plus de peuple français. Et l'affichage devrait être français au Québec «à l'extérieur et à l'intérieur»; il devrait être aussi français que le visage commercial de toutes les autres provinces est uniquement anglais.

Si, fatalement, nous avons à vivre avec la Loi 178, il est important de déterminer les balises et les paramètres d'une politique d'affichage fondée sur la notion de la prédominance du français à «l'intérieur». Le laisser-faire du ministre Rémillard constitue un précédent extrêmement dangereux. Ce cher professeur ministre manque de clairvoyance, lorsqu'il affirme qu'il n'est pas nécessaire d'établir des règlements pour définir ce qu'est la nette prédominance. Les tribunaux le feront, affirme-t-il, et ils créeront peu à peu une jurisprudence. Quelle naïveté! Quelle crédulité! Quelle tromperie! Comment peut-il accepter que la Cour Suprême se substitue une autre fois au pouvoir législatif du Québec?

Les règlements définissant la prédominance «à l'intérieur» doivent être établis sans délai. Une décision contraire augmentera l'insécurité culturelle dans laquelle se trouvent les francophones. S'il vous plaît, monsieur Bourassa, décrétez ce qui doit l'être.

Les anglophones minoritaires?

Les anglophones du Québec ne constituent pas une minorité ethnique, si on les compare aux Canadiens-Français. Les anglophones du Québec appartiennent à la majorité anglaise de ce pays. Cette majorité est écrasante. Sa force numérique progresse avec le temps. Sa domination est prépondérante dans les domaines politiques, judiciaires, financiers, industriels, scientifiques et technologiques.

Au Québec même, les anglophones possèdent 306 écoles primaires, 66 écoles bilingues, 7 cegeps, 2 cegeps bilingues, 3 universités, hôpitaux, 3 stations de télévision, 11 postes de radio, 3 quotidiens, 18 hebdomadaires, des hôpitaux, des centres de recherche, sans compter les influences anglaises extérieures qui pénètrent dans la province: cinéma, télévision, publications, etc. Les Québécois de langue anglaise possèdent et contrôlent de riches compagnies financières, de grandes usines, d'importants commerces. D'origine britannique, ils représentent à peine 9 pour cent de la population québécoise, mais ils maîtrisent plus du tiers de l'économie d'ici. Leur langue est reconnue à l'Assemblée nationale, dans les cours de justice, dans les hôpitaux et services de santé. Que faut-il leur donner de plus?

Combien de fois faudra-t-il répéter: les Britanniques n'ont pas été martyrisés au Québec. Pendant longtemps, ils ont même occupé notre place. L'abbé Groulx disait souvent: «Prendre notre place, ce n'est pas prendre la place des autres.»

Les minorités anglophones

Dans le contexte socio-politique du Québec, comment expliquer que les anglophones se sentent «maltraités», «humiliés», «bafoués»? Ah! je comprends facilement la réaction spontanée des «grosses maudites anglaises» du ministre Pierre MacDonald.

Mais comment justifier la levée de boucliers qui agite toute la communauté anglaise du Québec? Le libraire montréalais Stephen Nowell bénéficiait déjà d'une exception de la Loi 101 qui lui permet l'affichage bilingue dans son entreprise. Pourquoi a-t-il invité ses compatriotes à la désobéissance civile non violente et pourquoi leur demander de porter le brassard noir, symbole international par lequel on attire l'attention sur un conflit?

Pourquoi la Châteauguay Valley English Speaking Association entre-t-elle en guerre? Monsieur Maurice King, son directeur général, entend combattre la Loi 178 jusqu'à l'ONU et il affirme que le refus de protéger les droits des anglophones n'est pas plus acceptable au Canada qu'en Afrique du Sud. Pauvre martyr! A-t-il déjà pensé à la difficile vie des francophones des autres provinces?

White suggère des rencontres avec les francophones «pour trouver une façon de protéger la culture et la langue de la majorité sans brimer celles de la minorité». M. Howard Miller, président de l'Association des enseignants anglophones de Gaspésie, adopte un ton ferme, mais serein: «Nous devons être positifs, dit-il, compréhensifs, non-violents, mais sans complaisance.»

Un peu partout, dans le monde anglophone, on parle de pétitions, de référendum sur la langue, de la création d'un nouveau parti politique, du boycottage des libéraux à Québec et des conservateurs à Ottawa. Nombre d'anglophones ont déchiré leurs cartes du PLQ. D'autres posent des affiches bilingues sur les maisons privées. Ceux qui parlent affirment qu'ils auraient préféré le *statu quo* de la Loi 101...

Pourtant, ils sortent vainqueurs de la présente joute linguistique. C'est à n'y rien comprendre. Pendant qu'ils protestent, les francophones semblent dormir du sommeil du juste. Les deux solitudes réagissent différemment.

Alliance-Québec

Il y a longtemps que je n'ai pas parlé d'Alliance-Québec. Disons d'abord que l'incendie criminel de leurs locaux est regrettable et condamnable. La condamnation est sans équivoque.

Mais les déclarations de Royal Orr n'ont pas toujours été heureuses. Ses appels pathétiques ont souvent une fausse réson-

nance. Lorsqu'il veut nous culpabiliser avec son «Vous ne pouvez garder le silence, parce que qui ne dit mot consent», il oublie ses propres silences devant les injustices commises à l'égard des francophones.

Lorsqu'il accuse, il est juge partial. «Il est important, déclarait-il, de reconnaître que la rhétorique des dernières semaines, dans les médias, à l'Assemblée nationale, au Centre Paul-Sauvé et ailleurs, a contribué à créer une atmosphère susceptible d'amener quelqu'un à poser ce genre de geste odieux...»

Les paroles sont sérieuses. Notre rhétorique serait séditeuse. Elle serait probablement responsable de l'incendie criminelle. Mais, au fond, que désire monsieur Orr? Devons-nous parler ou nous taire? À son dire, si nous parlons, nous provoquons; si nous gardons le silence, nous sommes complices.

Au lieu de nous prêter des sentiments anglophobes, monsieur Orr et ses amis devraient plutôt essayer de comprendre «l'insécurité» d'une poignée de francophones noyés dans un océan anglophone. Deux onces de bon sens les inciteraient à cesser leurs luttes contre ce qui est français. Depuis 1977, Alliance Québec combat la Loi 101. Elle s'apprête à lutter contre la conception de «société distincte» définie dans le projet du Lac Meech.

L'opposition d'Alliance-Québec est constante et farouche. Cette liberté d'expression est fondamentale. Mais ce qui est «irritant», c'est que cette association, pour combattre le Québec français, le fait à même nos impôts.

Elle reçoit plus d'un million de dollars du gouvernement fédéral. Elle reçoit du gouvernement québécois des octrois qui lui permettent de payer des honoraires à des avocats qui attaquent la Loi 101. Elle a l'avantage d'émettre par sa fondation des reçus de charité.

Bénéficiaire de tels privilèges, Alliance-Québec qui s'étonne de notre silence observe le plus grand mutisme devant les inepties nombreuses de ses compatriotes à l'égard des francophones. Elle n'informe pas non plus les anglophones des autres provinces sur la situation des anglophones du Québec. Au contraire, elle propage l'image d'une minorité martyrisée, et non pas celle de la minorité la mieux traitée au Canada. Elle demeure aussi provo-

cante en se comportant comme une majorité méprisante envers les francophones et leurs institutions.

Les vertus du fédéralisme

Aux premiers jeux de la francophonie, à Casablanca, au Maroc, en juillet prochain, le Québec sera une «composante» de la délégation canadienne. Il pourrait y avoir au total 360 athlètes, dont 120 pour le Québec.

Québec, la société distincte, n'a pu obtenir de délégation distincte, alors que les règlements des jeux l'y autorisaient. Nos athlètes n'évolueront pas sous les couleurs du fleurdelisé. Le Québec n'aura pas sa propre délégation. Tel est le fait après des discussions qui durent, en catimini, depuis des mois. Est-ce là une application de la «société distincte»?

La dignité du Québec en prend un coup. Traités cavalièrement lors des sélections pour les Jeux de Séoul, nous sommes encore minorisés aux jeux de la francophonie. Sur la scène internationale, nous perdons tout doucement la place acquise lentement depuis Jean Lesage et Daniel Johnson.

La réforme du Sénat

La réforme du Sénat est dans l'air. Le sénateur Lowell Murray a entrepris la visite pastorale des capitales provinciales. Les rumeurs parlent d'une égalité de représentation des provinces dans un Sénat dont les membres seraient élus.

Dans *Le Devoir* du 16 janvier, Pierre-André Comeau craint le plat de lentilles et il s'oppose aux promesses apaisantes que M. Bourassa pourrait consentir. Les opinions émises sont intéressantes. J'en reproduis trois paragraphes:

«Il faut être conscient du danger de cette nouvelle aventure. On a déjà insisté sur les conséquences d'une égalité de représentation des provinces au sein du Sénat. L'Île-du-Prince-Édouard aurait strictement droit à la même représentation que le Québec ou l'Ontario. La belle affaire! Mais, réplique-t-on immédiatement avec un trémolo accusateur, n'est-ce pas la transplantation ici du modèle imaginé par les Pères de la fédération américaine? Oui, et c'est exactement ce à quoi n'ont pas consenti les leaders politiques au moment où ils imaginaient à Charlottetown et à Québec la

structure de la fédération canadienne. La prise en charge et le respect de la situation particulière du Québec ont conduit à un compromis différent. Il serait suicidaire de revenir sur cet accord fondamental.

«Mais alors pourquoi s'opposer à l'élection des Sénateurs? Le respect des principes démocratiques ne devrait-il pas entraîner l'élimination dans le régime canadien des vestiges d'une conception aristocratique de la vie politique? Voilà de nobles et valables considérations qui masquent cependant une lecture déficiente du fonctionnement du fédéralisme canadien...

«Des Sénateurs élus, fiers de leur légitimité, fractionneraient davantage le pouvoir que peut revendiquer et exercer le gouvernement du Québec — et tout autre gouvernement provincial, est-il besoin de le préciser? Cette affirmation découle de la logique même de l'élection au suffrage universel.

Et monsieur Comeau termine par un commentaire que j'approuve aussi. Il faut «éviter toute autre démarche qui banaliserait le poids du Québec dans le régime fédéral».

L'agence spatiale fantôme

On se souvient. La véritable agence spatiale devait être lancée au début de 1988, puis en mars, et M. de Cotret annonçait que la déclaration aurait lieu dans deux semaines, puis dans un mois, puis dans deux mois. Et les élections sont venues. Les promesses ont été multiples et formelles. Pendant ce temps, à Ottawa, des décisions se prenaient et les contrats étaient accordés. L'agence fantôme est à l'œuvre.

Le «programme de développement régional» est né. Une filiale de Spar en banlieue de Toronto a reçu une enveloppe de \$1,2 milliard qui représente la participation canadienne au projet américain de station orbitale. La décision a été prise sans appel d'offres. David Low, responsable du comité de transition pour la création de l'agence spatiale, a été prêté à Spar en qualité de conseiller pour la réalisation de cette station-service de l'espace.

Tout récemment, au début de janvier, la Canadian Astronautics a remis une étude au ministre de Cotret pour présenter «les vues de l'industrie spatiale canadienne». Le rapport a été préparé par Canadian Astronautics, Comm. Development et

Spar, tous de l'Ontario, et par MacDonald, Dettwiler de Colombie Britannique, SED Systems de Saskatoon et Wardrop Engineering de Winnipeg.

Aucune compagnie québécoise n'a été consultée, ni Canadian Marconi, ni CAE, ni Pratt et Whitney, ni Bell Helicopter, ni Rolls Royce, ni SNC, ni Oerlikon Aerospace, ni Lavalin. Pourtant, ces entreprises sont membres de Canadian Astronautics. Elles ont été mises de côté dans un rapport sur l'industrie spatiale canadienne. Ce rapport ne parle plus d'une Agence spatiale. Il se contente de recommander une «Organisation centrale de coordination». Il insiste sur une étroite coordination entre les programmes civils et militaires. Or les militaires du ministère de la Défense sont hostiles au Québec.

L'évolution rapide de ce dossier semble indiquer que le Québec recevra bientôt une coquille vide. La robotique spatiale a été réservée à Toronto. Les fusées sont attribuées au Manitoba. Les bases de télécommunications sont consenties à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan.

Il reste au Québec les satellites, activités en déclin, et les simulateurs pour l'entraînement des astronautes. Voilà que les communications par satellite seront partagées avec une entreprise à 50,1 pour cent américaine, la Microtel Pacific Research de Colombie-Britannique. Microtel est une société filiale de BC Telephone et de General Telephone & Electronics Corp. des États-Unis. Vive le libre-échange, diront les gens de Vancouver. En outre, Microtel a été invitée à déposer une soumission pour un émetteur dans l'espace et deux stations de réception au sol pour des communications codées jadis réservées au Québec.

Pourtant, l'industrie spatiale québécoise représente encore 59,7 pour cent des emplois et 79 pour cent de la recherche et développement de ce secteur canadien. Que dirait monsieur Peterson, si le Québec concurrençait l'industrie ontarienne du transport? Mais monsieur Bourassa n'est pas monsieur Peterson.

En marge du libre-échange

Les différends et les problèmes qui surgissent dans l'accord du libre-échange seront-ils solutionnés d'une façon plus efficace qu'antérieurement? Il paraît au contraire que chaque pays défendra son marché et que le plus fort emportera la poche.

Dans les premiers jours de l'entente, le Canada a refusé de lever les tarifs imposés à certains types de contreplaqués venant des États-Unis. Il invoquait les mesures de représailles prises par Washington à la suite de la décision de la Société centrale d'hypothèque et de logement d'interdire l'utilisation du contreplaqué fabriqué suivant la norme américaine.

Voilà les premiers coups de canon. Chaque pays conserve sa position. Un groupe spécial d'experts conjoints analysera le litige et le plus fort l'emportera. L'agneau sera toujours plus faible que le loup.



SECTION LIONEL-GROULX

Avons-nous comme peuple la volonté de survivre et de porter dans un autre millénaire l'héritage que nous ont légué ces fils de paysans et ces femmes venus de France et d'ailleurs?

Paul-André Comeau

La nation canadienne-française

En cette section, dix-neuf articles sur la question nationale seront présentés. Les auteurs dissiperont certains équivoques qui sont en train de nous embaumer. Ils appartiennent à ce groupe limité d'intellectuels qui peuvent

- clarifier les notions relatives à l'identité nationale
- analyser les forces et les faiblesses de la nation
- prévoir l'évolution probable
- et proposer des orientations cohérentes.

Textes publiés

- *Que devient la question nationale?*, François-Albert Angers, novembre 1988, p. 811-830
- *Avons-nous comme peuple la volonté de survivre?*, Paul-André Comeau, novembre 1988, p. 831-841

- *Une population vieillissante et menacée d'anémie*, Jacques Henripin, novembre 1988, p. 844-855
- *De la culture militante à la culture inquiète*, Fernand Harvey, décembre 1988, p. 891-906
- *La situation linguistique au Québec en 1988. Peut-on espérer sortir de ces ambiguïtés?*, Michel Plourde, décembre 1988, p. 907-928
- *L'éducation au Québec*, Paul Tremblay, janvier 1989, p. 48-68
- *L'éducation nationale dans les écoles*, Lorraine Pagé, janvier 1989, p. 69-75
- *Des groupes ethniques aux communautés culturelles*, Pierre Anctil, février 1989.

Textes à paraître

- *L'enseignement de l'histoire*, Micheline Dumont, mars 1989.
- *La qualité de la vie*, André Beauchamp, mars 1989.
- *L'économie canadienne-française*, avril 1989.
- *La pauvreté au Québec*, avril 1989.
- *L'organisation du travail*, Gérald Larose, avril 1989.
- *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Madeleine Blanchet, avril 1989.
- *La vie des minorités françaises*, Aurèle Thériault, mai 1989.
- *Le Québec dans la francophonie*, Jean-Marc Léger, mai 1989.
- *Le poids des Canadiens-Français et du Québec dans la Confédération*, Claude Morin, juin 1989.
- *La conjoncture politique*, Pierre Harvey, juin 1989.
- *La question nationale*, Léon Dion, juin 1989.



Qualité de la vie: entre le porte-monnaie et la raison d'être

par ANDRÉ BEAUCHAMP

Quand la revue *L'Action Nationale* m'a proposé un article sur la qualité de vie, j'ai accepté d'emblée, parce que le thème m'était familier, que j'avais déjà écrit sur le sujet au début des années 80 et qu'en conférence la tâche serait plus simple.

1- Un thème en perte de vitesse?

Or, il faut vite déchanter. Le thème de la qualité de la vie est en nette régression et ne fait plus partie des préoccupations majeures de notre milieu. J'ai consulté six dictionnaires de sociologie, de sciences sociales, de sciences politiques et je n'ai pas trouvé un mot, ni non plus dans les instruments de sciences économiques que j'ai pu consulter. Ce n'est pas en soi une grande indication, puisque n'étant ni sociologue, ni économiste, ni politicologue, il n'est pas sûr que je cherche à la bonne place ni de la bonne façon.

Mais il me semble évident qu'une problématique centrée sur la qualité de la vie n'arrive pas à s'inscrire dans les champs disciplinaires traditionnels, parce qu'elle ne parvient pas, ou n'est pas encore parvenue, à répondre aux exigences de rationalité des sciences, à savoir être systématique, rigoureuse, objective et se référant à des phénomènes observables. La condition d'une science est que l'on puisse reproduire les mêmes résultats à partir des mêmes données.

Je ne conclurai pas pour l'instant à l'impossibilité d'écrire un article sur le sujet. Disons d'abord que l'intérêt apparemment si vif d'il y a quelques années est retombé, ou du moins n'a pas été maintenu avec suffisamment d'intensité pour amener un développement significatif. Signalons aussi qu'une approche autour du thème de la qualité est plus que d'autres en référence à un système de valeurs. En général, de cela nous ne discutons pas, pas plus que du goût, de l'esthétique, ni du sens de la vie. Pourtant, l'on sait bien que les sciences sociales ne peuvent exister sans références aux valeurs des gens.

Le succès des *Dames de cœur* ou de *Lance et compte*, succès paradoxal, puisque le premier est centré sur une problématique principalement féministe, alors que le deuxième véhicule une représentation de la vie carrément macho, ce double succès ne peut se comprendre que par la vulgarisation et l'acceptation de normes de conduites inacceptables il y a vingt ans. Se souvient-on qu'au début des années 70 une continuité avait été retirée de l'horaire à Radio-Canada parce que deux homosexuels s'étaient un peu révélés devant la caméra par un geste physique pourtant anodin? Une problématique de la qualité de la vie supposerait une investigation approfondie de ce qui vaut la peine d'être pris en considération par rapport à ce qui ne le vaut pas et obligerait ensuite à l'élaboration de méthodes de calculs en référence à ces nouveaux paramètres.

Donnons deux exemples. Il est indubitable que l'un des paramètres importants de nos sociétés tant au plan économique qu'au plan de la qualité de la vie, c'est la santé. Les paramètres connus sont, entre autres, ceux de la longévité et des soins disponibles. Plus l'espérance de vie se prolonge, meilleure est la société. L'espérance de vie à la naissance est meilleure maintenant qu'il y a vingt ans, d'une part parce que la mortalité infantile a baissé considérablement — meilleure hygiène, meilleure alimentation, remèdes plus adéquats, découvertes médicales importantes — et d'autre part, parce que les services de santé sont plus développés.

On risque donc de penser que la quantification médicale est un révélateur absolu de la qualité de notre vie. Et pourtant, il y a lieu de s'interroger sur la qualité réelle de ces deux ou trois ans de plus ajoutés à notre vie. Quelles sont les conditions réelles de

santé des personnes âgées par rapport à la motricité, à l'autonomie, les conditions psycho-affectives, les conditions mentales? D'où la question fort pertinente soulevée en 1983 par le Conseil des affaires sociales et de la famille: durée ou qualité de la vie.

L'autre exemple est la question jamais terminée de ce qui est inclus ou non dans la comptabilité nationale dans l'évaluation du produit national brut. Sont inclus, par exemple, les recettes des industries du tabac et de l'alcool et les frais collectifs de santé pour pallier les maladies engendrées par le tabagisme et l'alcoolisme. À ce compte, l'industrie de guerre est un chef-d'œuvre de rentabilité, puisqu'en plus d'engager du monde elle créera de nouveaux emplois quand tout aura été détruit et qu'il faudra tout reconstruire. En espérant, toutefois, qu'il restera quelqu'un.

On pourrait illustrer d'autres paradoxes. Si deux époux qui travaillent à l'extérieur engagent une gardienne, cela crée un emploi et se comptabilise, alors que le travail de la personne au foyer ne fait pas partie de la production nationale. Le bénévolat échappe de la même manière à l'évaluation. À l'opposé, les coûts de dépollution engendrés par une exploitation inadéquate des ressources créeraient de la richesse collective. Ces quelques incongruités montrent qu'aucun calcul économique n'est adéquat et que l'insertion de nouvelles données n'est pas un facteur strictement objectif qui échappe à des jugements de valeurs, tout au contraire.

2- Quelques mises en question en faveur de la qualité de la vie

Dans le langage courant, qualité s'oppose à quantité. Dans les petits pots les bons onguents. Dans l'essor de l'après-guerre, la recherche de la quantité a été le souci dominant, d'une part parce que la pénurie était criante et d'autre part, parce que s'amorçait le passage à la société de consommation. La problématique cessait d'être celle de l'accumulation, de la richesse, pour devenir celle de la consommation. Le présupposé idéologique semblait être le suivant: l'abondance généralisée créera le bonheur, l'abondance généralisée créera le partage et l'égalité. Quatre facteurs me semblent avoir obligé à une certaine mise en question de cette idéologie pour une problématique plus ouverte menant potentiellement à une recherche de la qualité de la vie.

La crise de l'environnement

La première a été la crise de l'environnement dont le déclencheur a été la crise, vraie ou provoquée, du pétrole. Le développement industriel moderne repose sur l'utilisation intensive de l'énergie, en particulier de l'énergie issue de ressources dites non renouvelables, parce que leur cycle de renouvellement dépasse notre échelle de durée humaine prévisible.

Parmi ces ressources, le pétrole, dont on a saisi que l'utilisation était effrénée et les réserves limitées. Quand les Arabes ont compris cela et qu'il ont fermé le robinet, ils ont déclenché une crise gigantesque, crise que nous cherchons à oublier parce que la bisebille étant prise chez les producteurs, nous en venons à penser que le problème est solutionné. La crise du pétrole a révélé la crise de l'environnement avec ses trois composantes: l'épuisement des ressources, la montée de la pollution et les risques de catastrophes majeures en particulier nucléaires et industrielles. De la conférence de Stockholm de 1972 à la Commission mondiale de l'environnement de 1987, en passant par le Club de Rome, l'alerte est donnée.

Le développement linéaire envisagé et l'accent mis sur la consommation massive et le gaspillage sont des voies sans issue. Fondamentalement, la problématique de la qualité de la vie est, dès l'origine, une problématique de l'environnement qui oblige à instaurer d'autres rapports à la consommation, une consommation non consommante, si on peut user du paradoxe, c'est-à-dire un type de développement qui à une certaine étape oblige à des transferts et passe donc de la quantité des usages extérieurs à la qualité des relations.

C'est ainsi que le ministère français de la protection de la Nature et de l'Environnement s'est appelé ministère de la Qualité de la vie. À ma connaissance, il n'y a rien eu de tel dans les pays anglophones et cela peut expliquer que le concept n'a pas été développé systématiquement. Mais loin de s'atténuer, la crise de l'environnement s'accroît et oblige sans cesse à une percée dans le sens de la qualité de la vie.

Les inégalités sociales

La deuxième impasse est celle de l'échec de l'établissement de la justice au plan mondial tout comme au plan intérieur. La planification politique est un concept utopique et donne lieu à des effets pervers dits effets de systèmes assez troublants. C'est ainsi que lorsque l'on fait le décompte de la révolution tranquille au Québec et des efforts de socialisation pourtant importantes mis de l'avant, on s'aperçoit que le développement social a durci les inégalités au Québec et nous a laissé, comme le dit un titre de *Relations* (nov. 1988), un pays cassé en deux. Les zones de pauvreté ne sont pas disparues; elle se sont concentrées dans des enclaves géographiques où la pauvreté engendre la pauvreté. Finalement, l'abondance d'argent, de talents divers, de jeunesse, d'instruction, de styles de vie et de réseaux institutionnels a profité à certains groupes sociaux et a marginalisé les autres.

Au plan du tiers monde, il n'y a pas eu transfert de la richesse, mais déconstruction des économies vivrières, appauvrissement d'une majorité de pays et exportation de modèles de développement sauvage qui viennent accroître les problèmes environnementaux au plan de l'ensemble de la planète. Ici encore, c'est la finalité du développement qui est mise en question, finalité qui se révèle ultimement une question de culture et de valeurs.

La qualité du produit

La troisième mise en question, et c'est très étonnant, nous vient du monde du travail et plus encore du Japon. Pendant longtemps, dans l'après-guerre, les produits japonais étaient signes de mauvaise qualité. Les Japonais ont changé de stratégies et ont fait de la qualité l'argument de la concurrence. Naturellement, on ne parle pas ici de qualité de la vie, mais de qualité du produit. La transition n'en a pas moins obligé à calculer comme des coûts de production indirects mais réels les dépenses engendrées par les défauts de fabrication: plaintes, entrepôts, délais, pertes d'images, réparations, etc.

La qualité du produit est devenue une préoccupation de base. À cette fin, il a donc fallu améliorer les processus de production, d'où l'apparition dans l'organisation du travail de cer-

cles de qualité. Les cercles de qualité sont à la fois un mode de gestion de l'entreprise et une stratégie de relations humaines (cf. Anne Guidez: *Encyclopaedia universalis*, volume 1988, p. 204-207). Naturellement, on est ici en présence d'un usage de la qualité dans un esprit de quantité, mais nul ne doute que l'émergence de nouveaux rapports de collaboration dans la gestion volontaire de l'entreprise, rapports qui définissent la poursuite des fins de l'entreprise comme un objectif commun indépendamment des contradictions reliées au monde des relations de travail, que ce passage à un vocabulaire et à des praxis nouvelles aura son influence sur la culture elle-même.

Les attitudes de la population

La quatrième mise en question vient des attitudes de la population elle-même. C'est la quantité considérable de décrocheurs qui surgissent parce qu'ils en ont ras le bol, parce qu'ils ne veulent plus consommer leur vie dans la consommation. Bien sûr, il est facile de démontrer la contradiction entre cette révolte formelle, le refus du travail et du système, d'un côté, et les requêtes pour des ressources, des allocations, des prêts, des bourses, des mesures de sécurité sociales de tout genre pour profiter du système.

Le refus de produire ne se double pas d'un refus équivalent de consommer; il n'en révèle pas moins un malaise. Par exemple, il est révélateur qu'actuellement, l'ère est aux politiques néolibérales. Thatcher en Angleterre, avec un record de longévité au pouvoir; Reagan pour deux mandats, puis Bush, aux USA; Mulroney, pour deux mandats au Canada; tout cela annonce un recul de politiques centrées sur une problématique sociale au profit de politiques centrées sur la promotion individuelle, le délestage de l'État, le retour aux «lois» de la libre concurrence.

Or, pour s'en tenir au Québec, nombre d'enquêtes montrent que les attentes des citoyens et des citoyennes à l'égard de l'environnement viennent au premier plan, avant par exemple la lutte au chômage, ou la réduction des impôts. Paradoxalement, nous sommes en présence d'une génération de jeunes loups désireux de faire de l'argent, de devenir entrepreneurs, de réussir en affaires, soucieux de se réaliser par eux-mêmes parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de place ni d'avenir pour eux dans le cadre

des fonctions publiques établies, d'une part, et, d'autre part, en présence d'une autre partie de la même jeunesse sur la pente du décrochage, de la fuite, de la déprime, quand ce n'est pas brutalement du suicide.

Au fond, face au même malaise, nous semblons en présence de deux solutions contradictoires: la fuite en avant pour les uns, le refus global pour les autres. J'aime mieux pour ma part penser à une fuite vers l'ailleurs, fuite d'autant plus compréhensible que l'échec du projet politique d'indépendance a laissé à une population bouleversée par une énorme crise culturelle un vide de références et une absence de vouloir vivre collectif assez dramatique. De ce point de vue, la recherche de la qualité de la vie peut s'avérer une chance de sagesse unique.

3- Les axes d'une qualité de la vie

Fondamentalement, la recherche de la qualité de la vie veut dire un passage de la seule quantité en faveur de la qualité. Le souci de la quantité s'exprime d'abord par: plus d'argent, plus d'objets, plus de consommation, plus de clinquant, etc. Le souci de la qualité semble indiquer qu'un bon nombre de figures du bonheur ne peuvent pas être atteintes par la quantité seulement, mais par un passage à un autre type d'appréciation. Une fois satisfaits un certain nombre de besoins primaires de nourriture, de logement, de vêtement, de santé, etc., l'accomplissement ou le développement ne peuvent plus être atteints par la poursuite linéaire des mêmes objets, parce que le processus entraîne des contradictions structurelles. Il y a alors perversion du système.

Au plan de la vie personnelle

Au plan de la vie personnelle, cela est facile à comprendre, car il y a toujours une maladie, un *burn-out*, un divorce, un désabusement pour nous ramener à la raison. C'est l'enfant qui ne peut plus s'amuser parce qu'il a trop de jouets. Marcel comprend qu'il est absurde d'avoir trois emplois pour se payer un standing dont il ne peut jouir parce que le temps lui manque. Martine décide de prendre un congé de deux ans pour s'occuper de ses jeunes enfants. Luc découvre l'impasse de l'auto rutilante sur la finance qui oblige à des vêtements et à des dépenses du même type. Comme dit la chanson: ça ne vaut pas la peine de

quitter ceux qu'on aime pour aller faire tourner des ballons sur son nez. Tôt ou tard, chacun finit par le savoir.

Souvent bien tard, parfois trop tard. Freud associe l'attachement déraisonné pour l'argent — entendu au sens des objets que l'on possède — comme une fixation à la phase anale. Le comprendre pour soi est une chose qui n'est déjà pas si facile. Lors du scandale du doping aux derniers Jeux olympiques, combien de gens partageaient les valeurs des athlètes! Risquer sa santé et son équilibre pour le reste de sa vie afin de gagner une médaille. Comprendre socialement l'absurdité de l'avoir seulement est autre chose, surtout si on veut y parvenir sans en arriver à une société autoritaire, intransigeante, de type religieux ou idéologique.

Il est rare que chaque individu dans sa vie privée demande la lune. Chaque personne semble plutôt souhaiter un plus de 10 ou 15 ou 20% qui lui permettrait de rapprocher son style de vie de celui du niveau supérieur. Et comme la société demeure très inégalitaire, c'est être masochiste que de se contenter de ce qu'on a. Qui ne se rappelle les luttes syndicales des années 70 pour permettre à chaque groupe ses rattrapages?

Mais l'on sait pourtant qu'une hausse de 20% par année mène à l'absurde, à l'inflation galopante. Quand, par impossible, tout le monde améliore son sort de 10% grâce à l'enrichissement collectif, chaque groupe rêve d'améliorer son propre sort. Qui ne rêve dans le secret de gagner la lotto? Tout le monde est 10% trop pauvre et estime qu'un peu plus d'avoir donnerait à l'âme un peu de répit. Le fameux minimum pour pratiquer la vertu. Comment faire pour amener une «civilisation où la qualité des styles de vie et la qualité des besoins satisfaits aurait plus d'importance que le nombre des hommes et la quantité des biens consommés» (J. Fourastié: *Essais de morale prospective*, p. 254)?

Compte tenu des limites du présent article, je ramènerai les axes de la qualité de la vie à quelques propositions.

Les questions écologiques

Le champ privilégié de la qualité de la vie passe par les questions écologiques. C'est là que le passage se fait de la quantité à la qualité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la qualité de vie

est en passe de devenir principalement un thème publicitaire où l'on essaie de nous vendre une maison à cause de son silence et de la verdure de son environnement, un home pour notre retraite en illustrant la sécurité et la diversité que ce dernier offre à ses occupants. L'environnement devient alors un argument de vente et de consommation. Il y a perversion du thème.

La crise de l'environnement étant en vérité l'illustration du non-sens du développement quantitatif linéaire, la qualité de la vie attribuera une valeur à ce qui ne détruit pas l'environnement, ne détériore pas l'eau, l'air, le sol, ne consomme pas au profit de l'âge présent le patrimoine à venir. Le rapport Bruntland parle de développement soutenable (d'autres disent durable) qui suppose qu'il n'y a de développement que s'il y a durée.

C'est une véritable éthique de l'environnement qui est en train de surgir, éthique centrée sur la responsabilité sociale du pollueur, sur la prévention à long terme, sur les transferts symboliques des satisfactions, sur la solidarité internationale, sur la conservation, sur la récupération et le recyclage, sur la protection des espèces menacée, sur la modification de la perception du temps. Sur ce point, je dois renvoyer le lecteur à *Repères pour demain* (A. Beauchamp et J. Harvey, Bellarmin, 1987).

La gestion des ressources naturelles

Socialement et prioritairement, il faut amorcer un débat sur notre façon collective de gérer nos ressources naturelles. Cinq grandes politiques sont à réviser profondément à la lumière de la crise de l'environnement et dans une perspective de développement durable. Ce sont la politique énergétique et le dossier d'Hydro-Québec, la gestion de la forêt, la politique agricole, le transport et l'aménagement urbain. Les quatre premiers sont tous liés à la gestion des ressources naturelles, alors que le cinquième est essentiellement lié à l'écologie humaine.

Il est en particulier indispensable de procéder à l'examen public de ces dossiers non pas uniquement par le seul jeu parlementaire qui reste trop formel et sous-performant, mais par des processus beaucoup plus approfondis d'information et de participation du public. Il convient également d'abandonner l'évaluation financière au profit d'une véritable évaluation économi-

que. L'opportunité sociale d'un projet ne s'évalue pas uniquement sur la base de la rentabilité pour l'investisseur ou par les emplois créés, mais par l'ensemble des retombées positives et négatives d'un projet.

Ceci veut dire que les effets nocifs sur l'environnement doivent être prédits avant le projet, puis mesurés quand le projet est en œuvre et intégrés aux coûts de production. Le prix de la viande de porc, c'est le prix qu'on paie chez le boucher, plus la perte de jouissance de dizaines de rivières et de lacs. Le prix de l'industrie de Montréal, c'est la dégradation du Saint-Laurent et s'il faut maintenant dépenser trois ou cinq milliards pour restaurer ce dernier, cette dépense est à soustraire des profits de l'industrie. Malheureusement, on le sait bien, les plus grands profiteurs se sont sauvés sans laisser d'adresse. S'il fallait faire cela, dirait-on, beaucoup de projets seraient stoppés. Mais si on ne le fait pas, on s'en va aussi à la ruine.

La politique culturelle

Il faut faire de la politique culturelle un dossier prioritaire. J'entends par culture plus et autre chose que les industries culturelles ou les moyens de diffusion. J'entends à la fois la langue, l'éducation et la recherche tant dans les sciences, les arts que dans la sagesse. La raison de cette priorité à la culture est bien simple. L'adaptation de l'être humain à son milieu, c'est la culture. (Cf. J. Ruffié: *De la biologie à la culture.*)

L'animal, pour survivre, adapte sa biologie, il spécialise certaines fonctions, s'adapte à une nourriture, vit dans une niche écologique bien déterminée. Si les conditions du milieu changent, la sélection naturelle favorise les sujets les plus adaptés à la situation nouvelle. Mais si la situation change radicalement, l'espèce risque de disparaître. L'être humain possède un corps fort peu spécialisé dans ses fonctions. Il est particulièrement faible et menacé. La spécialisation biologique de l'être humain est de n'en pas avoir, entendons: c'est d'avoir développé le cerveau. L'adaptabilité extraordinaire de l'être humain vient justement de la culture qui est chez lui le relai de l'adaptation biologique de l'animal. C'est ainsi que nous vivons à la ville ou à la campagne, au pôle nord ou à l'équateur, cueillant, chassant ou travaillant en usine. L'être humain ne développe pas de pelage, il s'habillement.

Il peut manger de la viande, du poisson, du fromage, des fruits et des légumes. L'évolution quitte sa biologie et entre dans son cerveau. C'est le phénomène de la culture. D'abord, la parole pour dire et «mentaliser» la réalité; ensuite, la technique pour spécialiser le corps et pallier ses carences, puis la connaissance technique et scientifique, l'institutionnalisation du savoir. L'être humain peut-il s'adapter à tout? La réponse est certainement non, puisque la biologie exerce des contraintes incontournables au titre des conditions d'existence. Il n'en demeure pas moins que c'est la pensée qui est l'axe premier de la survie et de l'adaptation.

Devant les contraintes et les contradictions de l'esprit de quantité, seule une mutation de la culture peut permettre de passer à l'esprit de qualité. Nous nous sommes adaptés, et plutôt facilement, à la société d'abondance. Peut-être la pente allait-elle en ce sens. Il faut maintenant une mutation de la pensée dans l'autre sens. C'est un problème de chaque être humain et de tous les humains ensemble, un problème structurel et politique. Ceci veut dire priorité à la langue d'abord, comme premier véhicule de la pensée et de l'identité; puis priorité au développement scientifique et technique et au développement d'une conscience morale adaptée aux problèmes et défis de notre temps. La qualité de la vie, c'est d'abord un défi de l'intelligence.

Conclusion

Le Québec offre certains aspects charmants de qualité de vie. Je pense au sentiment de sécurité que nous ressentons dans nos villes, y compris à Montréal, et je ne suis pas sûr qu'il faille tant vouloir devenir New York ou Los Angeles. Nous avons un certain art de vivre qui ne s'exprime pas qu'en nombre de réfrigérateurs ou d'automobiles. Nous avons une certaine manière de jouer dans la neige qui vaut bien les fantasmes publicitaires des vacances au sud. Nous avons certaines options de sécurité sociale qui valent bien quelques points d'impôt de plus. Nous aimons rire et chanter et, qui sait, ne pas trop tout prendre au sérieux.

Nous sommes aussi une société minoritaire et menacée en particulier à cause du choc énorme qu'a engendré la révolution dite culturelle de notre milieu. Étrangement, c'est la rupture de notre culture profonde qui risque de nous faire disparaître comme

peuple, plus que les menaces du dehors. La société de consommation est d'abord une manière de penser. Quand les gens prennent subitement conscience de l'importance de la famille et de l'enfant, quand ils se mettent à désirer des relations personnelles plus vraies, des conflits syndicaux et politiques moins durs, quand ils défendent leur langue, quand ils découvrent l'environnement, quand il veulent des médecines plus douces et des milieux d'éducation, de santé, de transition plus humanisés, quand ils souhaitent un travail plus épanouissant, ils amorcent des virages salutaires.

La qualité de la vie n'est pas un en-soi que l'on pourrait avoir atteint un jour. C'est un paradigme. C'est la contestation de tous nos enfermements et de nos impasses personnelles et collectives. Elle est certes part de nous-mêmes qui refuse d'abdiquer et qui cherche une sagesse durable. Peut-être est-ce un nouveau mot pour dire la liberté.



SECTION LA PROSPÉRITÉ

*Hommage à la mémoire
de GASTON BEAUDRY*

La population du Québec: redressement possible

Cette section de *L'Action Nationale* vous présente des études sur le problème démographique du Québec. Des démographes, des économistes et des hommes «ordinaires» analysent les faits et proposent des solutions à un problème national qui peut devenir tragique.

Nombre d'articles traitent du développement dont l'état de santé est étroitement lié à la croissance démographique. Si notre génération est incapable de redresser les tendances prévisibles, nos petits-enfants n'auront pas le choix: ils devront s'assimiler.

Textes publiés

La population

- *Dossier sur la situation présente et l'avenir prévisible de la population du Québec*, Équipe Jacques Henripin, mai 1988, p. 218-382
- *Une population vieillissante et menacée d'anémie*, Jacques Henripin, novembre 1988, p. 844-855

- *Vieillesse et dépenses de l'État: deux nouvelles études*, Hervé Gauthier, février 1989, p. 176-185
- *Une société sans enfants est une société sans histoire*, Rosaire Morin, juin 1988, p. 395-432

La famille

- *Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective*, Jacques Grand'Maison, février 1989, p. 172-175
- *Les allocations pour enfants et la politique des naissances au Québec, principes directeurs et proposition concrète de réforme*, Pierre Fortin, décembre 1988, p. 931-951

Les migrations

- *L'intégration des immigrants: accueil, comportement, tendances*, Julien Harvey, s.j., février 1989, p. 158-163

Le développement

- *Le développement régional, une responsabilité locale*, Jean-Claude Guérard, janv. 1989, p. 78-94

Calendrier préliminaire de travail

La population

- *Le poids politique des Québécois, des francophones du Québec et du Canada*, Jacques-Yvan Morin, oct. 1989.
- *Les effets d'une réduction de la population sur l'économie*, sept. 1989.

La famille

- *Réflexions sur la famille québécoise*, Simon Langlois, mars 1989.
- *La conciliation du travail et de la famille*, Marcel Laflamme avril 1989.
- *Une aide substantielle pour les familles nombreuses*, Delmas Lévesque, mars 1989.

- *La politique familiale du gouvernement du Québec: planification, coordination, décentralisation*, Alain Laramée, avril 1989.
- *Les politiques familiales du gouvernement du Canada*, Jean-Paul L'Allier, juin 1989.

Les migrations

- *L'avenir des groupes ethniques au Québec*, Pierre Anctil, mai 1989.
- *Les migrations interprovinciales, évolution, causes, perspectives*, Marc Termote, juin 1989.
- *Les immigrants investisseurs vers les régions*, Jacques Proulx, avril 1989.

Le développement

- *Le plein emploi, coût du chômage et de l'aide social, assurance-travail*, Robert Laplante, mars 1989.
- *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté*, Jean-Pierre Lamoureux, mars 1989.



Famille et économie: choix cruciaux

par MARCEL LAFLAMME

Introduction

1. Au Québec comme dans presque tous les pays industrialisés, le problème familial prend aujourd'hui des allures catastrophiques. Nombreux sont les signes qui, dans le contexte actuel, indiquent que la famille est une espèce en voie de disparition:

- montée du célibat: taux de 46%, alors qu'il était de 10% en 1960;
- déclin de natalité: taux de 1,38, alors qu'il était de 3,9% en 1956;
- accroissement des divorces: 21,972 divorces par rapport à 37,026 mariages en 1987;
- violence faite aux femmes: 1 femme sur 8 est battue par son conjoint en 1985;
- avortements, stérilisation, vasectomie,...: environ 50,000 cas par année.

En Amérique, environ 60% de tous les enfants nés en 1987 vont passer une partie de leur enfance en famille monoparentale.

2. Puisque la majorité des hommes et des femmes passent la moitié de leur vie active en milieu de travail, la société se doit de réfléchir à une meilleure articulation de ce milieu par rapport au cycle familial. L'objectif de cette réflexion vise à analyser certains éléments stratégiques qui portent notamment sur l'environ-

nement économique. En premier lieu, il sera question de mesures d'assouplissement des conditions de travail. En deuxième lieu, puisque le «business system», impose une culture fondée sur les «choses» et qui affecte l'équilibre social, il faudra penser à en reviser ses valeurs de même le projet de société sous-jacent. Donc, dans un premier temps, nous abordons des solutions davantage d'ordre conjoncturel et tactique, alors que par la suite, nous réfléchissons à des changements fondamentaux et stratégiques, compte tenu de la gravité du problème qui nécessite un virage à 180° des mentalités et structures dominantes.

I- L'assouplissement des conditions de travail

Cette partie vise à réorganiser le temps de travail et à fournir aux couples certains supports favorables à l'exercice des responsabilités familiales. Évidemment, aucune solution n'est parfaite, mais une combinaison de ces idées pourrait s'avérer avantageuse aux familles.

3. Une première solution vise à bonifier le congé de maternité. Actuellement, l'article 15 du Règlement sur les normes du travail prévoit les conditions d'admissibilité au congé. Pour y avoir droit, une salariée doit avoir accompli 20 semaines d'emploi pour un même employeur dans les 12 mois qui précèdent la date du début du congé.

Elle doit également être à l'emploi de l'employeur le jour précédant l'avis qu'elle doit lui donner.

Le congé de maternité auquel la salariée a droit ne peut excéder 18 semaines à moins qu'à sa demande, l'employeur consente à une période plus longue.

À l'étranger, la Suède vient de légiférer un congé parental de 12 mois en 1989, de 15 mois en 1990 et de 18 mois en 1991. C'est l'État qui se charge de verser 90% du salaire, ce qui équivaut à \$2,1 milliards (U.S.) pour l'année 1989-90.

Proposition: accorder l'allocation de maternité de 20 semaines à toutes les femmes, tel qu'il est pratiqué dans plusieurs pays européens.

4. Une seconde possibilité consiste en l'adoption d'horaires flexibles de travail qui tiennent compte des exigences des enfants.

De plus en plus d'entreprises, dont Cascades, s'ouvrent à cette mesure.

5. Une troisième politique pourrait consister à décréter comme en France 1 mois de vacances pour tous, permettant d'augmenter ainsi le temps à passer en famille.

6. Une quatrième idée renvoie au travail mi-temps pour l'homme et la femme qui le souhaitent. On peut escompter que quelque cent mille employés, soit environ 10% de la main d'œuvre active, aimeraient se prévaloir de cette formule de rechange dans la mesure où le Gouvernement avec les autres acteurs (Patronat et Syndicat) auraient prévu des mécanismes opérationnels satisfaisants. Combien de professeurs désirent actuellement une telle mesure qui subit un blocage au niveau de la direction d'école parce que trop dérangeante au plan bureaucratique.

7. Une cinquième possibilité renvoie au télétravail qui grâce à la technologie permet à certains employés (ex. chez Dupont) de travailler à domicile à l'aide d'un ordinateur relié au bureau par modem. Ainsi, les employés peuvent planifier leur travail à leur guise, soit de travailler le jour ou le soir.

8. Il y a aussi, bien sûr, l'implantation de garderies en entreprise permettant notamment aux parents de dîner avec leur(s) enfant(s).

Proposition: que dans l'octroi de ces subventions le gouvernement accorde les mêmes bénéfices aux femmes qui se réalisent à la maison.

9. En guise de conclusion, on considère que l'application de ces mesures aiderait à améliorer le contexte au sein duquel baigne la famille; cependant, ces solutions sont nettement insuffisantes pour résoudre la crise sociale et familiale contemporaine. C'est tout le système qui doit être remis en cause, parce que ses valeurs fondées sur la primauté de la matière deviennent de plus en plus en contradiction avec le respect de la personne, de la famille, de l'environnement et des peuples pauvres.

II- Un nouvel ordre économique

10. La profondeur de la crise de la famille renvoie avant tout à une crise de société. En effet, on vit dans une civilisation

industrielle dont les impératifs — science-technologie — capital — profit — accumulation — n'ont rien à voir avec les valeurs familiales et communautaires impliquant fidélité, dévouement, réciprocité, partage, loyauté et amour. C'est une tout autre «logique» qui domine actuellement: cupidité, puissance, rivalité, compétition, loi de la jungle et du plus fort à la solde des stratégies marchandes. Même le pouvoir politique tombe dans le piège des forces matérialistes en étant leur représentant plutôt que celui du bien-commun.

11. La logique de base de tout le système consiste à forcer à consommer pour pousser à produire. La locomotive du progrès est axée sur la contre-morale du désir, suscitant continuellement de nouveaux besoins, sinon la croissance tombe. Un parallélisme s'effectue entre le libéralisme et la révolution sexuelle; les deux entraînent une perpétuelle frustration pour l'individu ou la famille devant une fausse promesse de bonheur.

12. On peut dire que le monde tourne à l'envers, la société est au service de l'argent et de la technologie; le paradoxe faisant que plus la primauté du matériel s'accroît, plus les institutions sociales éclatent. Les mêmes mécanismes qui détruisent l'environnement de façon insidieuse sont en train de déstabiliser le tissu social. Du rêve américain qui illusionne le monde, on passe au déclin de l'empire américain, car la civilisation matérialiste porte en elle-même les germes de sa propre destruction.

13. Au sein de cette civilisation du provisoire, émerge la famille en lambeaux prévue par Alvin Toffler dans *le choc du futur*. Maurice Champagne Gilbert en citait un éventail représentatif des éléments constitutifs, lors d'une conférence à l'Unesco, 5/12/87: «Il faut que l'Esprit souffle sur la glaise»: dissociation de la maternité de ses bases biologiques et services sociaux des mères porteuses, familles avec jeunes parents sexagénaires s'étant procuré leurs embryons d'enfants une fois leur carrière professionnelle terminée, compétition des parents et des mariés homosexuels avec les parents et les mariés hétérosexuels, mariages plus que jamais temporaires et co-existants, au sous-chapitre des «vicissitudes de l'amour», avec les cohortes de solitaires et d'esseulés. Les divorces y sont devenus la norme, avec les enfants à plusieurs parents, biologiques (comme les fils et les filles des «multisouris»), parent substitués (incluant l'État lui-même), ou

parents appartenant à ces cohortes résultant de l'éclatement successif d'une première famille, d'une deuxième famille, d'une troisième famille, le tout favorisé par une publicité adéquate, annonçant les ventes d'embryons ou d'enfants disponibles pour adoption, comme on l'entend déjà à longueur de journée, à la radio de la Californie, dans le communiqué commercial suivant: «Nous avons beaucoup d'enfants merveilleux de toutes les races et de toutes les nationalités qui n'attendent que d'apporter un rayon d'amour et de bonheur dans les foyers qui le désirent».

14. La crise de la famille est insoluble avec les paramètres actuels. À chaque semaine, au Québec, nous assistons à 600 divorces, 500 cas de violence, 400 avortements et 1 200 cas de stérilisation. Rien de moins qu'un nouvel ordre économique, un nouveau projet de société pourront rétablir la santé sociale. Trois dimensions fondamentales et interdépendantes sont nécessaires à ce renouveau:

- Au plan politique: l'autogestion du Québec via l'accessibilité à un pays autonome.
- Au plan spirituel: retour aux valeurs de l'Esprit. André Malraux disait: «Le XXI^e siècle sera spirituel ou il n'y en aura pas».
- Au plan économique: une économie coopérative, mutualiste et communautaire. C'est par ce volet que nous terminons.

15. Les deux grands systèmes économiques (marxiste et capitaliste) qui se partagent le monde arrivent à leur limite critique. Les peuples recherchent de plus en plus une nouvelle voie visant à résoudre l'impasse actuelle qui frappe tant les relations Nord-Sud que Est-Ouest. Le coopératisme représente ce centre idéal pouvant harmoniser le capital et le travail parce qu'il emprunte son mode d'organisation des meilleurs éléments à la fois du capitalisme (liberté, initiative, ...) et du socialisme (justice, participation, ...), tout en évitant les défauts de l'un et de l'autre. Lorsque la propriété des entreprises sera partagée au niveau des membres, il s'ensuivra aussi le partage du pouvoir, du savoir et des fruits de l'entreprise. L'économie mutualiste devient un moyen d'instauration d'une société plus équitable et fraternelle. En redonnant le contrôle de l'économie aux membres et aux citoyens, ceux-ci sont davantage en mesure de s'offrir une qualité de vie différente de celle qui est vécue au sein de la jungle du

capital anonyme. L'observation de la scène internationale nous indique que l'heure a presque sonné pour les deux grands systèmes économiques impérialistes... À nous du Québec de prendre les devants en faveur d'un nouveau type d'économie à visage humain. Voilà un grand défi pour 1989 qui pourrait aider à résoudre beaucoup d'autres problèmes reliés à la désintégration du tissu social.



Des forêts pour demain

par ROBERT LAPLANTE

Décidément, ça bardasse dans le secteur forestier. Il y a, bien sûr, l'affaire de la Consol où le Québec se fait passer un gros sapin sous les applaudissements de son ineffable ministre des Finances qui ne trouve rien de mieux à dire que «la job du gars dans (son) comté va être ben plus sûre» (sourire béat et fatuité en direct au téléjournal du 27 janvier). Au même moment, une autre compagnie américaine, Louisiana Pacific, déposait une offre pour acheter Forex et gruger un bon morceau de l'industrie du sciage. Tout cela pendant que Normick-Perron est à vendre! Il faudrait trouver la chose normale... Il fallait s'y attendre, la concentration et l'intégration sont, paraît-il, inévitables. Quant à la question du contrôle québécois dans ce secteur névralgique, eh bien! on en reparlera après la vente de Domtar...

À ceux que la chose n'aurait pas fini d'éberluer, *La Presse* du 28 janvier rapporte une autre nouvelle qui les rassureront sur la clairvoyance de la gestion forestière de notre belle province: «Nos forêts de feuillus ne parviennent même plus à fournir les fabricants de meubles» (p.A5). L'article présente les grandes lignes d'un rapport rédigé par des ingénieurs forestiers pour le compte de l'Association des fabricants de meubles du Québec et remis au ministre délégué aux forêts, M. Albert Côté. Le bilan est clair et dru: nos ressources en essences nobles (chêne, merisier, noyer, etc.) ont été dilapidées. Les fabricants de meubles trouvent de moins en moins les bois durs de qualité dont ils ont besoin. Ils doivent les importer des États-Unis! («Ces importations sont passées de 11 millions de pieds mesure de planche en 1975 à 24 millions pmp en 1986.»)

Inaction du gouvernement

Complaisant comme à son habitude, le ministre Côté s'est contenté de déplorer la chose et de promettre qu'il fallait «essayer» (!) d'intéresser l'Université Laval à développer de la recherche dans le domaine de l'aménagement des forêts de feuillus. Dans *La Presse* du 1^{er} février (p. E7), M. Michel Labrecque du Jardin botanique, un de nos rares spécialistes de l'aménagement de ce type de forêt, dénonçait vigoureusement la situation en précisant que l'effort de recherche du Québec en ce domaine est à toutes fins pratiques inexistant. Il n'est pas le premier à le dire, en matière de recherche comme en gestion, le gouvernement du Québec reste totalement orienté sur les «besoins» et les priorités des compagnies, c'est-à-dire qu'il ne s'intéresse — et encore est-ce d'une façon plus que douteuse — qu'aux résineux, aux essences les plus en demande pour la pâte à papier et le sciage.

Depuis le temps que de toutes parts les critiques pleuvent sur le gouvernement et que toutes sortes d'intervenants ne cessent de s'épuiser de dénonciations en cris d'alarme, l'heure est venue de tirer une conclusion: il n'y a, de façon réaliste, plus rien à attendre de ce gouvernement pour ce qui est du redressement forestier. En matière forestière comme dans le reste de son administration ce gouvernement navigue à l'estime, ses priorités ne sont qu'électorales; il cherche d'abord à gagner du temps, à pelleter un peu plus loin les problèmes. Il faut retourner aux pires moments du gouvernement Taschereau pour trouver une pareille démission publique. Même Duplessis se comportait parfois comme un homme d'État..

Si tant est qu'il soit possible d'imaginer plus grave, il faut aussi reconnaître que l'état actuel de notre fonction publique en matière de gestion forestière ne laisse guère espérer un redressement aussi imaginatif et audacieux que ne l'exige l'ampleur des problèmes. Nombre d'observateurs s'accordent à dire que les meilleurs éléments de la fonction publique des ministères chargés de la forêt (Forêt et Énergie et Ressources) s'usent à essayer de limiter les dégâts et à se battre pour maintenir un minimum de conditions pour qu'un jour on puisse malgré tout pouvoir commencer à traiter des problèmes avec rigueur. Les habitudes de gestion à courte vue imposées par les grosses compagnies n'im-

prègnent pas seulement l'opportunisme des ministres titulaires: elles se sont pour ainsi dire incrustées dans les mentalités, les traditions et les façons de faire des ministères. Un grand ménage s'impose.

Un coup de barre s'impose

En attendant qu'un véritable coup de barre soit donné — ce qui ne pourra se faire qu'au terme d'un grand brassage politique où les questions forestières et environnementales auront enfin été reconnues comme hautement prioritaires pour l'État —, il y a cependant plus à faire que de baisser les bras et de rager dans le discours. Il ne faut pas renoncer à faire pression sur le gouvernement et à tenter malgré tout de faire passer quelques bribes de réforme — il n'y a pas de petits profits: ce qui passe, ça fait toujours ça de pris! Mais la façon sans doute la plus efficace et la plus subversive pour doter le Québec d'une approche forestière constructive, c'est de *déplacer les niveaux d'action*. Il faut cesser de braquer tous les efforts sur des actions centralisées. Il faut prendre des initiatives qui vont permettre à de nouveaux acteurs de faire valoir leurs préoccupations et leur intérêt pour la forêt.

La municipalité constitue très certainement un niveau d'action des plus prometteurs. On peut en effet très bien concevoir des initiatives municipales en matière forestière. Pourquoi, par exemple, les municipalités du sud de la province ne se doteraient-elles pas de forêts municipales? Sur le plan des juridictions rien ne les en empêche. Elles pourraient très bien se donner comme projet de reconstituer sur leurs territoires des forêts de feuillus d'essences nobles. Avec une vision à long terme, un peu d'argent et de la bonne volonté, les municipalités pourraient en effet travailler dès maintenant à se rebâtir un patrimoine forestier. Au bout de quelques décennies cette forêt constituerait pour elles un capital qui, géré intelligemment, leur assurerait des revenus substantiels.

La constitution de la forêt municipale pourrait ainsi devenir le pôle central d'organisation des projets d'été qui visent à créer des emplois pour étudiants. Les fonds provenant des niveaux supérieurs de gouvernement pourraient ainsi être utilisés à des fins de capitalisation locale, tout en fournissant aux jeunes l'occasion de gagner leur croûte en faisant un travail socialement utile.

On pourrait également concevoir que des sociétés sans but lucratif ou des fondations puissent se donner pour mission la régénération de notre forêt feuillue. Cela pourrait se faire sur des terres publiques en collaboration avec des municipalités ou encore sur des terres privées dont il faudrait faire l'acquisition. La Fondation Québécoise de l'Environnement pourrait peut-être conclure une entente avec une ou des municipalités pour amorcer des initiatives en ce sens. À chaque village sa forêt! Ça pourrait devenir un projet extrêmement stimulant pour rapprocher des citoyens les questions écologiques. Les commissions scolaires pourraient être mises à contribution: rien n'empêcherait de faire de chaque forêt sous régénération une véritable forêt-école où pourraient être dispensés certains cours ou stages en écologie. Sitôt plantée et aménagée, ladite forêt serait ainsi immédiatement *une forêt utile* non seulement écologiquement, mais aussi *socialement* avant de le devenir, plus tard, industriellement.

Un réseau de forestiers

Le démarrage d'un ensemble de pareilles initiatives rendrait possible l'établissement d'un véritable réseau de forestiers, un réseau qui, sans attendre les directives de la machine centrale, doterait d'ores et déjà le Québec d'une base opérationnelle et d'une masse critique d'intervenants en matière de régénération forestière. Il est clair que des niveaux intermédiaires, tels les Municipalités régionales de comté (M.R.C.), pourraient jouer un rôle primordial si tant est que les élus qui y siègent aient le désir de faire autre chose que d'attendre qu'on leur dise d'en haut ce qui devrait être prioritaire dans leurs milieux. La mise en commun de certaines ressources humaines et matérielles, de même qu'un niveau minimum de concertation, pourrait en effet permettre à une seule MRC de faire plus en un été pour la régénération forestière des feuillus que ne le fait le gouvernement du Québec lui-même en une décennie.

Dans beaucoup de villages et municipalités la régénération forestière s'impose comme une nécessité incontournable. Il deviendra virtuellement impossible de contrer les effets destructurant du vieillissement de la population sans procéder à un élargissement des possibilités économiques qui peuvent être envisagées pour développer le milieu. Or, dans l'immense majorité des

cas cet élargissement n'est envisageable qu'à la condition expresse de pouvoir prendre appui sur des ressources naturelles. Dans l'état actuel des choses, ces ressources ne peuvent être que celles que collectivement on accepte de reconstituer. En faisant des efforts pour regarnir son patrimoine chaque collectivité peut non seulement créer des emplois à court terme: elle se dote d'un secteur où des jeunes et de nouveaux résidents éventuels peuvent songer nourrir des projets. Il n'y a pas meilleur moyen de prouver que l'on a confiance en l'avenir que de mobiliser les ressources institutionnelles, bénévoles et privées d'un milieu pour des réalisations qui prennent leur sens *dans le temps*.

«Toutes nos faillites sont des faillites de l'imagination» répète sans cesse l'éminent écologiste Pierre Dansereau. Il a raison. Mais il faut aussi dire que les troubles de la vue y sont également pour quelque chose: bien des faillites pourraient être évitées si nos gouvernements et nos diverses institutions et associations voyaient plus loin que le bout de leur nez. Le monde municipal et les milieux associatifs trouveraient dans un tel projet une occasion en or de faire la preuve que le local est un lieu exceptionnel d'accomplissement politique et communautaire. Le conseil municipal ou l'association qui aura l'audace de planter des chênes fera plus pour son village ou sa municipalité et la forêt que n'ont jamais fait tous les ministres provinciaux qu'on a crus responsables d'une ressource que trop de gens disaient inépuisable.

Et l'on se prend à rêver du jour où les débats se feront sur la question de savoir si l'on devrait planter chaque année dix ou vingt ou cinquante chênes par habitant dans la forêt communautaire...



L'Action Nationale recommande

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA, volume VII: 1836-1850, sous la direction de Frances Halpenny et de Jean Hamelin, Presses de l'Université Laval, 166 pages.

LE MAL DE L'ÂME, Essais sur le mal de vivre au temps présent, Denise Bombardier et Claude Saint-Laurent, Éditions Robert Laffont, Paris 210 pages.

CASCADES, Le triomphe du respect, Gérard Cuggia, Québec/Amérique, 425 pages.

VÉRITÉS ET SOURIRES DE LA POLITIQUE, Doris Lussier, Éditions Stanké, 237 pages.

ET TOURNONS LA PAGE, Solange Chaput-Rolland, Éditions Libre-Expression, 170 pages.

LE RÊVE D'UNE GÉNÉRATION, Les communistes canadiens, les procès d'espionnage et la guerre froide, Merrily Weisbord, Éditions VLB, 398 pages.

LES VIEUX M'ONT CONTÉ, Germain Lemieux, Éditions Bellarmin.

HISTOIRE DU SYNDICALISME QUÉBÉCOIS, Jacques Rouillard, Boréal, 536 pages.

LA LUTTE POUR LA DÉMOCRATIE, Patrick Watson et Benjamin Barber, Éditions Québec/Amérique, 320 pages — 215 photos, \$49,95.

L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES SOCIALES DU QUÉBEC (1940-1960), Yves Vaillancourt, Presse de l'Université de Montréal, 513 pages.

FÉLIX-ANTOINE SAVARD: LE CONTINENT IMAGINAIRE, Iolande Cadrien-Rossignol, Fides, \$19,95.



45 ans de présence

Le bilan du fédéralisme

La Société Nationale des Québécois Richelieu-Yamaska a publié récemment un document de plus de 300 pages qui démontre à sa façon ce que le Québec est devenu au lendemain du référendum. Pour éviter d'être taxé de partisan, ce document a été constitué de divers articles de journaux et de périodiques. Différents intervenants, issus des milieux politiques et journalistiques, ainsi que certains analystes financiers précisent concrètement, chacun dans son secteur, comment le Québec demeure toujours un éternel perdant dans le système fédéraliste canadien.

Ce document qui couvre près de huit années, ainsi que les quatre gouvernements qui se sont succédé durant cette période, tant à Ottawa qu'à Québec, fait l'éloquente démonstration que ce ne sont pas les individus qui sont vraiment en cause, mais bien le système lui-même.

Les auteurs sont bien conscients que ce document n'est pas exhaustif, mais ils entendent le mettre à jour et le rééditer annuellement.

On peut se procurer cette publication, au coût de six dollars, en s'adressant à la Société Nationale des Québécois Richelieu-Yamaska, 1745 Girouard ouest, Saint-Hyacinthe, J2S 3A2, tél. 773-8585.



La Fondation du Prêt d'Honneur Inc.: 45 ans de présence et de service!

Il y a 45 ans cette année que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal créait le Prêt d'Honneur, une institution dont le but était de rendre les études avancées accessibles à un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes.

De sa naissance à aujourd'hui, le Prêt d'Honneur a rendu d'immenses services. Près de dix mille étudiants et étudiantes ont bénéficié d'assistance financière et l'on peut affirmer que les ex-boursiers occupent des positions de choix dans tous les secteurs de notre vie collective: arts, éducation, économie, sciences, etc...

Le Prêt d'Honneur, à la suite de la mise en place par le gouvernement d'un système public de prêts et bourses, a diversifié ses œuvres. La Fondation du Prêt d'Honneur Inc. consent encore des prêts avec le concours de la Caisse populaire du Complexe Desjardins. Elle attribue des bourses-projets pour permettre la réalisation d'études ou de travaux particuliers. Et surtout, elle attribue chaque année des bourses post-doctorales qui profitent à des universitaires dont les recherches enrichissent la collectivité québécoise.

En 1988, la Fondation du Prêt d'Honneur Inc. a remis 4 bourses de \$15 000 chacune.

Les boursiers:

André Des Ormeaux

Étude des propriétés catalytiques du nickel sous différentes conditions réactionnelles

Université de Californie à Berkeley

Dominique Jean

Histoire comparée des politiques sociales québécoises au cours des années 1930

London School of Economics (Londres)

Hélène Chamberland

Étude des maladies végétales à flétrissement

Université Laval

Jacques E. Des Marchais (professeur)

Bourse donnée à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke pour permettre à plusieurs étudiants(es) une étude de la médecine en milieu éloigné

Université de Sherbrooke

De plus, la Fondation a consenti deux (2) bourses-projet de \$1 500 chacune et onze (11) de \$3 000 chacune

Gilles Rhéaume, \$3 000

La philosophie et les idées québécoises

Université du Québec à Montréal

Marc-André Roche, \$3 000

Classification, mise à jour des dossiers de la Fondation du Prêt d'Honneur Inc.

Stéphane Biguë, \$3 000

Manutention des pièces de transmission

Génie mécanique, Université Laval

Guy Bouchard, \$1 500

La démocratie au Québec 1840-1880

Université du Québec à Montréal

Raymonde Rochefort, \$1 500

L'état de la justice sociale des années 1880-1920 ou le cléricanisme face au paupérisme

Université du Québec à Montréal

Danielle Leclerc, \$3 000

Jean Schmouth, \$3 000

La pensée libérale de J.A. Dessaulles et sur la doctrine ultramontaine

Université du Québec à Montréal

Normand Pilon, \$3 000

Localisation des sources d'activité neuro-électrique dans le cerveau des patients épileptiques

Université de Montréal

Joseph Charles, \$3 000

Changements technologiques et transformations sociales et culturelles: approche méthodologique et critique

Université de Montréal

Julie Des Roches, \$3 000

L'efficacité des comités de santé et sécurité au travail dans les hôpitaux: une étude comparative entre le Québec et l'Australie

School of Industrial relations and organisational behavior

Université of New South Wales (Australie)

Jean Morisset, \$3 000

Projet Haïti-Québec ou la Rencontre imprévue

Institut canadien d'Éducation des adultes, \$6 000

Inventaire des programmations offertes par les réseaux francophones lors des renouvellements des permis de licence devant le CRTC et ce, à partir de 1968, année de la Loi sur la radiodiffusion et une grille d'analyse sur la qualité des émissions d'information et d'affaires publiques.

Subvention:

François-Albert Angers, \$1 000

9^e volume sur l'œuvre et la pensée d'Esdras Minville

Dix (10) étudiants et étudiantes ont bénéficié de prêts sans intérêt

Anne Beaudoin, \$2 000

Perfectionnement en art dentaire

Université de Montréal

Gilles Rhéaume, \$2 000

Maîtrise en philosophie

Université du Québec à Montréal

Marie-Paule Malouin, \$2 000

Reconstituer et analyser le processus qui a conduit lors de la Révolution tranquille à une modification en profondeur des relations Églises-État.

Université de Montréal

Marc Provencher, \$2 000

Bacc. en criminologie

Université de Montréal

Jacques Clairoux, \$2 000

Recherche sur Louis Cyr et le cirque au Québec

Guy Bouchard, \$1 000

La démocratie au Québec 1840-1880

Université du Québec à Montréal

Raymonde Rochefort, \$1 000

L'état de la justice sociale des années 1880-1920 ou le cléricanisme face au paupérisme

Université du Québec à Montréal

La Fondation du Prêt d'Honneur Inc. renouera sous peu avec la tradition de solliciter les ex-boursiers, les donateurs habituels et le grand public.

La Fondation du Prêt d'Honneur Inc., institution essentielle pour le développement de nos talents, la plus grande richesse du Québec.

La Fondation du Prêt d'Honneur Inc.

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec)

H2X 1X3

(514) 843-8851

.....

7 SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS
S'UNISSENT À
27 SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE GÉNÉRALE
POUR CONSTITUER UN IMPORTANT RÉSEAU DE
DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE VIE
AU SERVICE DU QUÉBEC ET DES QUÉBÉCOIS

LE PRÊT MUTUEL

LE PRÊT MUTUEL

Aujourd'hui, Edison lui-même travaillerait chez nous

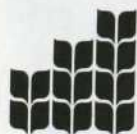
Certains des plus grands chercheurs dans le domaine de l'électricité travaillent en effet à l'IREQ, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

L'IREQ regroupe dans ses laboratoires ultra-modernes un personnel hautement qualifié. En association avec des partenaires industriels, on y met au point de nouveaux produits d'une



grande efficacité énergétique: l'Institut a ainsi participé récemment à la conception d'un four à infrarouge destiné au séchage industriel. Au Québec et à l'étranger, l'IREQ s'impose plus que jamais comme leader technologique. La recherche, pour Hydro-Québec, c'est un autre moyen d'améliorer notre qualité de vie.

L'ÉLECTRIFICACITÉ



PROMUTUEL

La Québécoise
Promutuel-vie

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
PLEINE DE PROMESSES

7 SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS
S'UNISSENT À
42 SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE GÉNÉRALE
POUR CONSTITUER UN IMPORTANT RÉSEAU DE
DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE-VIE
AU SERVICE DU QUÉBEC ET DES QUÉBÉCOIS

PROMUTUEL
un plus!

POUR LA COLLECTIVITÉ

LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE

JULES FUGÈRE
PRÉSIDENT

RENÉ DAIGNEAULT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

134, RUE SAINT-CHARLES
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(QUÉBEC) J3B 2C3

**Avec
les hommages
de**



**Assurance.vie
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711



LE GROUPE

RONA DISMAT

UNE NOUVELLE FORCE
ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOISE



HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
tél. 845-8533



Avec les hommages
du Mouvement National des Québécois
et de ses sociétés affiliées

515, rue Viger est
bureau 440
Montréal H2L 2P2
(514) 284-2522

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Photocomposition
et montage:**

Atelier LHR
514-659-9712

Téléphone: 418-658-9966

Télex: 051-31726

Télécopieur: 658-6100

GUY BERTRAND

AVOCAT

Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault,

Duperrey et Lemay

1195, avenue Lavigerie, bureau 200

Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Etudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'expérience de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpellier notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$
à l'étranger: 20,00\$

RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2L9

**LES ÉDITIONS
DE L'ACTION NATIONALE**

ONT LANCÉ EN NOVEMBRE 1986
UN VOLUME DE 400 PAGES
PAR JEAN-DENIS ROBILLARD:

UNE LENTE AGONIE

C'EST LE DOSSIER À LA FOIS
LE PLUS ÉCLAIRANT ET LE PLUS ÉCRASANT
SUR LES DANGERS ET LES RECVLS
VÉCUS PAR NOTRE NATION FRANÇAISE
AU CANADA ET AU QUÉBEC.

LE VOLUME SE VEND VINGT DOLLARS
COMMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT.
DÉJÀ LA MOITIÉ DE L'ÉDITION
EST ÉCOULÉE.

ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,
82, OUEST, RUE SHERBROOKE,
MONTREAL, H2X 1X3
(tél. 845-8533)

VOLUMES ET NUMÉROS SPÉCIAUX EN VENTE À LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

	Nombre	Prix
50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF , synthèse de l'activité de la Ligue d'action nationale de 1917 à 1963, 260 pages, 5\$	_____	_____
LIONEL GROULX , textes sur sa vie et son travail de Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégault, Lafoix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest, 1968, 288 pages, 7\$	_____	_____
LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME? par Angers, Arès, Bernier, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacques-Yvan Morin, 1972, 148 pages, 2\$	_____	_____
ESDRAS MINVILLE (1896-1975) , par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc., 188 pages, 1976, 7\$	_____	_____
LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS , le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme, 1976, 160 pages, 5\$	_____	_____
LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS , par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud, 1975, 172 pages, 5\$	_____	_____
LE TERRITOIRE DU QUÉBEC , dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole, 1977, 104 pages, 5\$	_____	_____
AUJOURD'HUI L'ACADIE , où en est l'Acadie et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur le futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle, 1977, 180 pages, 5\$	_____	_____
L'ACADIE AUX ACADIENS , 180 pages, 5\$	_____	_____
BÂTISSEUR DE PAYS , par John Grube, 1981, 250 pages, 10\$	_____	_____
POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS , par F.-A. Angers, 280 pages, 6\$	_____	_____
JOSEPH-ENA GIROUARD , par Jean Genest, 52 pages, 5\$	_____	_____
UNE LENTE AGONIE — LE FRANÇAIS AU CANADA , par Jean-D. Robillard, 1986, 192 pages, 20\$	_____	_____
7^e ET 8^e CONFÉRENCES DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE , 1986, 192 pages, 6\$	_____	_____
L'ÉROSION DE LA SAUVEGARDE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC , par Jacques-Yvan Morin, tiré à part de <i>l'Action Nationale</i> de janvier-février 1988, 2,50\$	_____	_____

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:

Delmas Lévesque

Directeurs:

Richard ARÈS

Thérèse BARON

André BEAUCHAMP

Paul-A. BOUCHER

Jacques BOULAY

Guy BOUTHILLIER

Michel BROCHU

Louise C.-BROCHU

Marcel CHAPUT

Jean-Charles

CLAVEAU

Claude DUGUAY

Pierre DUPUIS

Philippe GÉLINAS

Jean GENEST

Jacques HOULE

Marcel LAFLAMME

Jean-Marc LÉGER

Georges MEYERS

Denis MONIÈRE

Jacques-Yvan MORIN

Anna L-NORMAND

Jean-Marcel PAQUETTE

Roméo PAQUETTE

Charles POIRIER

Juliette RÉMILLARD

Gilles RHÉAUME

Jean-Jacques ROY

André THIBAudeau

Vice-

présidents:

René Blanchard

Denis Monière

**Secrétaire-
trésorier:**

Gérard Turcotte

Ex-président:

Yvon Groulx

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533
